

La Française des Jeux

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Assemblée générale
La Française des Jeux
3-7, quai Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Française des Jeux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Systèmes informatiques, traitements automatisés et contrôles liés à la comptabilisation du Produit net des jeux (voir note 4.1 des états financiers consolidés)

Risque identifié

La principale activité du Groupe consiste à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Elle se caractérise par une forte volumétrie des transactions traitées, d'un faible montant individuel. La rémunération de la Française des Jeux (le produit net des jeux - PNJ) est assise sur les mises des joueurs, réalisées dans les points de vente et sur internet, diminuées de la part revenant aux gagnants, ainsi que des prélèvements publics de taux variables selon les jeux. Pour l'exercice 2022, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 2,46 milliards d'euros, dont 2,39 milliards d'euros provenant du PNJ.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation, selon les modalités exposées dans la note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés, et la détermination du PNJ sont fortement automatisés. Ils s'appuient sur un système d'information complexe, propre à la Française des Jeux, qui porte la totalité des opérations de traitement des jeux depuis la validation des opérations de jeux dans les points de vente et sur internet jusqu'à la comptabilisation du PNJ dans ses différentes composantes.

La forte volumétrie des transactions traitées, l'importance des traitements automatisés dans la détermination et la comptabilisation du PNJ dans ses différentes composantes ainsi que de la fiabilité du contrôle interne organisé par la direction dans un environnement réglementé nous ont conduits à considérer les systèmes informatiques, traitements automatisés et contrôles liés à la comptabilisation du Produit net des jeux (PNJ) comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Avec l'assistance de nos spécialistes en systèmes d'information, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de mises et composantes du PNJ et avons procédé à l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne relatif, en particulier, aux systèmes informatiques et aux traitements automatisés sous-tendant la comptabilisation du PNJ.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés pertinents pour notre audit et tester leur conception et leur efficacité opérationnelle,
- tester l'efficacité des contrôles généraux informatiques de chacun des systèmes applicatifs utilisés dans le cadre de la comptabilisation des composantes du PNJ que nous avons jugés clés pour notre audit, incluant notamment la gestion des accès, la gouvernance des changements et les contrôles automatisés,
- évaluer l'efficacité des interfaces en lien avec les transactions pertinentes pour la comptabilisation des flux allant des mises au PNJ,
- analyser les variations significatives et les tendances inattendues observées, le cas échéant, sur la répartition des différentes composantes du PNJ.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente directrice générale.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Française des Jeux par votre Assemblée générale du 25 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la vingtième année, dont pour chacun des cabinets, quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Jean-Paul Collignon



Jean-François Viat



Nadège Pineau



COMPTES CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Compte de résultat consolidé

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi à la centaine de milliers d'euros. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

<i>En millions d'euros</i>	Note	31.12.2022	31.12.2021
<i>Mises</i>	4.1	20 618,0	18 975,6
<i>Part revenant aux gagnants</i>	4.1	-14 093,9	-12 971,1
<i>PBJ des autres activités</i>	4.1	1,5	0,0
Produit brut des jeux	4.1	6 525,6	6 004,5
<i>Prélèvements publics</i>	4.1	-4 147,4	-3 816,0
<i>Autres activités paris sportifs</i>	4.1	10,2	13,7
Produit net des jeux	4.1	2 388,4	2 202,1
<i>Produit des autres activités</i>	4.1	72,7	53,5
Chiffre d'affaires	4.1	2 461,1	2 255,7
Coûts des ventes	4.2	-1 329,6	-1 232,8
Coûts marketing et communication	4.2	-460,9	-414,7
Coûts administratifs et généraux	4.2	-200,0	-199,4
Autres produits opérationnels	4.2	4,0	0,6
Autres charges opérationnelles	4.2	-15,4	-16,3
Résultat opérationnel courant	4.2	459,2	393,2
Autres produits opérationnels non courants	4.2	0,2	35,3
Autres charges opérationnelles non courantes	4.2	-10,6	-36,8
Résultat opérationnel		448,8	391,8
Coût de l'endettement financier		-6,6	-5,8
Autres produits financiers		15,8	27,9
Autres charges financières		-38,0	-1,3
Résultat financier	9.4	-28,7	20,8
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises	10	1,1	4,1
Résultat avant impôt		421,2	416,6
Charge d'impôt sur le résultat	12	-113,3	-122,5
Résultat net de l'exercice		307,9	294,2
- dont Part du Groupe		307,9	294,2
- dont Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Résultat de base par action (en euros)	13	1,61	1,54
Résultat dilué par action (en euros)	13	1,61	1,54

Etat du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net de l'exercice	307,9	294,2
Couverture des flux de trésorerie, avant impôt	18,2	2,2
Couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, avant impôt	1,3	-4,6
Variation nette des écarts de conversion, avant impôt	-0,4	6,5
Impôt lié aux éléments recyclables ultérieurement en résultat	-5,0	0,5
Eléments recyclés ou recyclables ultérieurement en résultat	14,1	4,5
Gains et pertes actuariels	14,5	3,4
Impôt lié aux éléments non recyclables ultérieurement en résultat	-3,7	-1,3
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat	10,7	2,1
Autres éléments du résultat global	24,8	6,6
Résultat global de la période	332,7	300,8
- dont Part du Groupe	332,7	300,8
- dont Participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,0

Etat de la situation financière consolidée

<i>En millions d'euros</i>			
ACTIF	Note	31.12.2022	31.12.2021
Ecart d'acquisition	5	56,6	0,0
Droits exclusifs d'exploitation	6.1	325,1	340,3
Autres immobilisations incorporelles	6.1	182,6	182,1
Immobilisations corporelles	6.2	353,1	359,6
Actifs financiers non courants	9.1	866,9	944,7
Participations dans des co-entreprises	10	18,3	20,6
Actifs non courants		1 802,6	1 847,2
Stocks		18,5	13,0
Créances clients et réseau de distribution	4.5	465,8	358,5
Autres actifs courants	4.5	256,6	261,3
Actifs d'impôts exigibles	12.2	27,0	13,0
Actifs financiers courants	9.1	207,7	93,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.2	513,4	601,7
Actifs courants		1 489,0	1 341,1
Actifs destinés à être cédés	11	24,2	0,0
TOTAL ACTIF		3 315,7	3 188,3

<i>En millions d'euros</i>			
PASSIF	Note	31.12.2022	31.12.2021
Capital social		76,4	76,4
Réserves statutaires		0,0	91,7
Report à nouveau (incl. résultat de l'exercice)		817,3	654,1
Réserves des autres éléments du résultat global		31,7	6,9
Capitaux propres part du Groupe	14	925,4	829,1
Intérêts attribuables aux Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Capitaux Propres		925,4	829,1
Provisions pour retraites et engagements assimilés	4.7.3	44,1	47,7
Provisions non courantes	7	11,1	12,5
Passifs d'impôts différés	12.3	34,9	21,0
Passifs financiers non courants	9.1	431,1	486,3
Passifs non courants		521,2	567,4
Provisions courantes	7	11,4	12,8
Dettes fournisseurs et réseau de distribution	4.6.1	465,7	385,7
Passifs d'impôts exigibles	12.2	1,3	1,1
Fonds joueurs courants	4.6	304,6	256,6
Passifs de prélèvements publics	4.6.3	459,0	501,7
Gains à payer - Disponibilités joueurs	4.6.4	319,8	370,0
Autres passifs courants	4.6.5	222,1	203,2
Passifs financiers courants	9.1	74,4	60,6
Passifs courants		1 858,3	1 791,8
Passifs destinés à être cédés	11	10,7	0,0
TOTAL PASSIF		3 315,7	3 188,3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31.12.2022	31.12.2021
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net consolidé de la période		307,9	294,2
Variation des amortissements, dépréciation d'actifs		130,8	157,6
Variation des provisions		16,3	-23,4
Plus ou moins-value de cession		0,1	1,3
Charge d'impôt		113,3	122,5
Autres éléments non cash du P&L		3,5	1,1
Résultat financier		28,7	-20,8
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises		-1,1	-4,1
Eléments sans incidence sur la trésorerie		291,7	234,2
Utilisation des provisions - décaissements		-8,4	-10,0
Intérêts reçus		2,2	3,1
Impôts payés		-123,3	-119,7
Variation des clients et autres actifs courants		-101,3	-146,6
Variation des stocks		-2,3	1,9
Variation des fournisseurs et autres passifs courants		46,0	346,6
Variation des autres éléments de besoin en fonds de roulement		-6,3	-0,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-63,9	201,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	9.3	406,1	602,9
ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-104,1	-75,5
Acquisitions de titres		-42,9	0,0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,1
Variation des actifs financiers courants et non courants		-104,8	-216,0
Variation des prêts et avances consentis		60,2	-9,9
Dividendes reçus des coentreprises et des participations		3,0	0,1
Autres		9,8	-0,2
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement	9.3	-178,7	-301,4
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement part courante dette financière long terme		-71,8	-188,9
Remboursement dette de location		-7,6	-7,6
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires de la société mère		-229,5	-166,7
Intérêts payés		-5,3	-5,5
Autres		-6,2	-3,6
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	9.3	-320,5	-372,3
Incidence de la variation des taux de change		2,3	-0,6
Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie nette		-90,7	-71,3
Concours bancaires courants au 1er janvier		0,0	-0,3
Concours bancaires courants au 31 décembre		-2,5	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		601,7	673,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		513,4	601,7

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Réserves statutaires	Report à nouveau (yc résultat de l'exercice et réserve facultative)	Couverture flux de trésorerie	Ecarts de conversion (incl. couverture d'investissement net)	Gains et pertes actuariels	Réserves des autres éléments du résultat global	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2020	76,4	91,7	533,7	-1,1	3,1	-1,7	0,3	702,1	0,0	702,1
Résultat net 31 décembre 2021			294,2					294,2	0,0	294,2
Autres éléments du résultat global (OCI)				1,5	3,0	2,1	6,6	6,6		6,6
Résultat global de la période	0,0	0,0	294,2	1,5	3,0	2,1	6,6	300,8	0,0	300,8
Affectation du résultat N-1		0,0	0,0							
Dividendes 2020 distribués			-171,9					-171,9		-171,9
Autres			-1,9					-1,9		-1,9
Capitaux propres au 31.12.2021	76,4	91,7	654,1	0,4	6,2	0,4	6,9	829,1	0,0	829,1
Résultat net 31 décembre 2022			307,9					307,9	0,0	307,9
Autres éléments du résultat global (OCI)				13,5	0,6	10,7	24,8	24,8		24,8
Résultat global de la période	0,0	0,0	307,9	13,5	0,6	10,7	24,8	332,7	0,0	332,7
Affectation du résultat N-1		5,2	-5,2					0,0		0,0
Dividendes 2021 distribués			-236,6				0,0	-236,6		-236,6
Autres		-96,8	97,1				0,0	0,3		0,3
Capitaux propres au 31.12.2022	76,4	0,0	817,3	13,9	6,7	11,1	31,7	925,4	0,0	925,4

Les produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global sont constitués principalement des écarts actuariels liés aux engagements en matière d'indemnités de fin de carrière. Les autres variations portent principalement sur les actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance, en diminution des capitaux propres.

1	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE	10
1.1	INFORMATIONS GENERALES	10
1.2	CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU GROUPE FDJ	10
1.3	FAITS MARQUANTS	11
2	REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES	14
2.1	BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS	14
2.1.1	NOUVELLES NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS D'APPLICATION APPLICABLES EN 2022	14
2.1.2	TEXTES NON ENCORE ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE -----	14
2.1.3	TEXTES ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON APPLIQUES PAR ANTICIPATION PAR LE GROUPE -----	14
2.2	PRINCIPES COMPTABLES	14
2.2.1	CONSOLIDATION -----	15
2.2.2	CONVERSION -----	15
2.2.3	RECOURS A DES JUGEMENTS ET DES ESTIMATIONS -----	16
3	PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE	17
3.1	PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE 2022	17
3.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE 2021	17
4	DONNEES OPERATIONNELLES	17
4.1	PRODUIT NET DES JEUX (PNJ) ET CHIFFRE D'AFFAIRES	17
4.2	RESULTAT OPERATIONNEL	21
4.2.1	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT -----	21
4.2.2	ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE -----	21
4.2.3	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS -----	21
4.3	INFORMATION SECTORIELLE	22
4.4	COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS	23
4.4.1	COUVERTURE DU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES JEUX -----	23
4.4.2	COUVERTURE DES RISQUES SUR CREANCES -----	24
4.4.3	GESTION DU RISQUE DE CHANGE -----	24
4.5	CREANCES COURANTES	25
4.5.1	CREANCES CLIENTS ET RESEAU DE DISTRIBUTION -----	25
4.5.2	AUTRES ACTIFS COURANTS -----	25
4.6	DETTES COURANTES	26
4.6.1	DETTES FOURNISSEURS ET RESEAU DE DISTRIBUTION -----	26
4.6.2	FONDS JOUEURS -----	26
4.6.3	PASSIFS DE PRELEVEMENTS PUBLICS -----	26

4.6.4	GAINS A PAYER – DISPONIBILITES JOUEURS -----	27
4.6.5	AUTRES PASSIFS COURANTS-----	27
4.7	CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	27
4.7.1	EFFECTIFS DU GROUPE -----	27
4.7.2	CHARGES DE PERSONNEL -----	27
4.7.3	PASSIFS LIES AU PERSONNEL -----	28
4.7.4	PAIEMENT FONDE EN ACTIONS-----	30
4.8	STOCKS	31
<u>5</u>	<u>ECART D’ACQUISITION (GOODWILL)</u>	<u>31</u>
<u>6</u>	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</u>	<u>32</u>
6.1	DROITS EXCLUSIFS D’EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34
<u>7</u>	<u>PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS</u>	<u>35</u>
<u>8</u>	<u>CHANGEMENTS CLIMATIQUES</u>	<u>36</u>
<u>9</u>	<u>TRESORERIE ET INSTRUMENTS FINANCIERS</u>	<u>37</u>
9.1	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	37
9.2	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	41
9.3	FLUX DE TRESORERIE	41
9.4	RESULTAT FINANCIER	43
9.5	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	43
9.5.1	RISQUE DE CREDIT DES PLACEMENTS ET INSTRUMENTS DERIVES-----	44
9.5.2	RISQUE DE LIQUIDITE -----	45
9.5.3	RISQUE DE TAUX D’INTERET -----	45
9.5.4	RISQUE DE MARCHE -----	46
9.6	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	46
<u>10</u>	<u>PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES</u>	<u>47</u>
10.1	SOCIETE DE GESTION DE L’ECHAPPEE (SGE)	48
10.2	LOTTERIES ENTERTAINMENT INNOVATION ALLIANCE (LEIA)	48
10.3	BEIJING ZHONGCHAI PRINTIG (BZP)	48
10.4	SERVICES AUX LOTERIES EN EUROPE (SLE)	48
10.5	NATIONAL LOTTERIES COMMON SERVICES (NLCS)	48
<u>11</u>	<u>ACTIFS (ET PASSIFS) DESTINES A ETRE CEDES</u>	<u>48</u>
<u>12</u>	<u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>	<u>49</u>
12.1	CHARGE D’IMPOT SUR LE RESULTAT	49
12.2	IMPOTS EXIGIBLES	49
12.3	IMPOTS DIFFERES	49

12.4 RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOT THEORIQUE ET DU TAUX D'IMPOT EFFECTIF	50
13 RESULTAT PAR ACTION	50
14 CAPITAUX PROPRES	51
14.1 CAPITAL SOCIAL	51
14.2 ACTIONS AUTO-DETENUES	51
14.3 RESERVES	51
14.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	52
15 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	52
15.1 ETAT	52
15.2 AUTRES PARTIES LIEES	52
15.3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS	53
16 PROCEDURES CONTENTIEUSES ET JUDICIAIRES EN COURS (VOIR NOTE 7)	53
17 ENGAGEMENTS HORS BILAN	55
17.1 ENGAGEMENTS DONNES	55
17.2 ENGAGEMENTS REÇUS	55
17.3 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	56
17.4 ECHEANCIER DES ENGAGEMENTS DE LOYER	56
18 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	56
19 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	56
20 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	57

1 Présentation générale du Groupe

1.1 Informations générales

La Française des Jeux (FDJ) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes sur les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce, sous réserve des dispositions du cadre juridique tel que décrit dans la note 1.2. Son siège social est situé au 3/7, Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt. Elle est admise aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 21 novembre 2019. Son actionnariat en date du 31 décembre 2022 se répartit entre l'Etat français (20%), des associations d'anciens combattants¹ (15%), les fonds actionnariat salariés (4%), Predica (5%) et des détentions de moins de 5% comprenant des investisseurs institutionnels français et internationaux et des actionnaires individuels. L'Etat exerce un contrôle étroit sur la société, se traduisant notamment par l'agrément par les Ministres chargés du Budget et de l'Economie de la nomination du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et de tout franchissement de seuil de 10% ou d'un multiple de 10% du capital.

Au 31 décembre 2022, le Groupe exerce son activité d'opérateur et de distributeur de jeux d'argent en France, dans les départements métropolitains et d'Outre-Mer, dans quatre collectivités d'Outre-Mer et à Monaco. Il est présent à l'international, principalement au travers de ses participations dans les sociétés suivantes :

- Sporting Group, britannique, incluant 5 sociétés, qui propose des services de gestion de l'offre et du risque aux opérateurs de paris sportifs d'une part, et des offres de paris sportifs (spread betting ou paris à fourchette, et fixed odds ou paris à cotes fixes) d'autre part ;
- Beijing ZhongCai Printing (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie ;
- Services aux Loteries en Europe (SLE), coopérative de droit belge créée dans le cadre d'Euromillions pour assurer les prestations de tirage et d'administration du tirage pour le compte des loteries participantes ;
- Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS (LEIA), société de droit norvégien qui exploite une plateforme de jeux digitaux ;
- FGS Canada, société de droit canadien qui développe la technologie de paris sportifs.

Les états financiers consolidés résumés reflètent la situation financière et le résultat de FDJ et de ses filiales (« le Groupe »), ainsi que les participations du Groupe dans les co-entreprises. Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère.

1.2 Contexte réglementaire du groupe FDJ

FDJ exploite ses activités dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, un secteur fortement régulé et contrôlé, qui relève d'un principe général de prohibition, assorti de dérogations encadrées.

Les activités de paris sportifs en ligne et de poker en ligne, en concurrence, sont notamment régies par les dispositions de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 et exploitées dans le cadre d'un agrément accordé pour 5 ans. L'agrément pour les paris sportifs en ligne dont bénéficie FDJ a été renouvelé en dernier lieu par l'ANJ en 2020, tandis que celui relatif au poker en ligne lui a été accordé par cette dernière en octobre 2022.

La loi Pacte du 23 mai 2019 a conforté pour une durée de 25 ans les droits exclusifs confiés à FDJ sur les activités de jeux de loterie (jeux de tirage et jeux instantanés) en point de vente et en ligne et sur les paris sportifs en point de vente. Elle définit également, pour l'ensemble des jeux de loterie et les paris sportifs, l'assiette, les taux et la territorialité des prélèvements publics, et encadre les taux de retour aux

¹ Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et Fédération Nationale André Maginot (FNAM)

joueurs (gamme de jeux de loterie et plafonds pour les paris sportifs en réseau de distribution ou en ligne).

1.3 Faits marquants

Très bon résultats – marge d’EBITDA courant de 24 %

En 2022, le groupe FDJ a enregistré une solide performance, avec une croissance du chiffre d’affaires de +9 % à 2 461 millions d’euros, en ligne avec la progression des mises. Après un premier semestre qui a continué de bénéficier d’un rattrapage post-covid, la progression du chiffre d’affaires au second semestre ressort à +6 %, soit un niveau proche de la trajectoire de croissance historique du Groupe.

L’EBITDA courant s’élève à 590 millions d’euros, en hausse de +13 %, grâce à la forte progression de l’activité en point de vente et à une croissance digitale dynamique. La marge d’EBITDA courant sur chiffre d’affaires s’élève à 24 %, en progression de +90 points de base.

Croissance de toutes les activités

Sur la loterie, la progression du chiffre d’affaires, de +11 % à 1 916 millions d’euros, reflète la bonne dynamique intrinsèque des jeux et le retour à la normale dans le réseau de points de vente. La performance des jeux de tirage est notamment attribuable à l’attractivité de Loto et Euromillions, avec un nombre important de jackpots élevés. Celle des jeux instantanés est portée par les animations du portefeuille, en particulier le succès des lancements et relancements de jeux, dont Cash, x10 et x20, et As de Cœur.

Le chiffre d’affaires des paris sportifs et des jeux en ligne en concurrence ressort à 467 millions d’euros, en progression de +1 %. Après un premier semestre pénalisé par une base de comparaison 2021 défavorable avec la tenue de l’UEFA Euro 2020, le rebond d’activité enregistré sur les mois d’août et septembre, avec la reprise des championnats européens de football, s’est amplifié en fin d’année, avec la Coupe du Monde de football de la FIFA. Le bon parcours de l’équipe de France s’est traduit par un taux de retour aux joueurs très élevé, avec un poids de cette compétition de 6 % dans le chiffre d’affaires annuel de l’activité.

Croissance significative des mises en point de vente et poursuite de la dynamique des mises en ligne

Dans le réseau, stable à près de 30 000 points de vente, les mises enregistrent une progression de +8 %, à 18,1 milliards d’euros.

Cette dynamique est portée par une fréquentation élevée, reflétant à la fois l’attachement des consommateurs à ce réseau de proximité, que le Groupe accompagne dans sa transformation et sa diversification, et l’attractivité de l’offre de jeux FDJ qui est un facteur majeur de fréquentation.

Après deux années de très forte croissance, avec un doublement des mises digitales entre 2019 et 2021, accélérée par les changements de comportements induits par la crise sanitaire, la progression des mises digitales se normalise. En 2022, elles ont dépassé 2,5 milliards d’euros, en croissance de +16 % par rapport à 2021, représentant plus de 12% des mises totales. Sur le seul quatrième trimestre, l’activité digitale du Groupe a établi un nouveau record, en forte hausse par rapport à la même période en 2021. Par ailleurs, la part de marché de FDJ sur les paris sportifs en ligne, en cumul à fin septembre et sur la Coupe du Monde de football de la FIFA, a progressé.

La hausse des mises digitales continue d’être essentiellement attribuable à l’augmentation du nombre de joueurs. Pour la loterie, ils sont maintenant près de 5 millions, un doublement par rapport à 2019, dont les deux-tiers jouent également en point de vente. La part du produit brut des jeux de la loterie en ligne issue de joueurs à risque élevé ressort à 2,3 %.

Renforcement de l'activité paris sportifs et jeux en ligne en concurrence

Le groupe FDJ poursuit la mise en œuvre de sa stratégie visant à se renforcer sur le marché français des jeux en ligne en concurrence. A cette fin, il a, en novembre :

- Lancé une offre de poker sur l'application ParionsSport en ligne ;
- Conclu un accord pour l'acquisition du groupe ZETurf, 2^e opérateur de paris hippiques en ligne en France, qui propose également des paris sportifs en ligne sous la marque Zebet. Ce Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros en 2021. La finalisation de cette transaction devrait intervenir au second semestre 2023, après la levée des conditions suspensives, en particulier son autorisation par l'Autorité de la concurrence.

Développement de l'activité Paiement & Services

Avec l'objectif de devenir l'un des tous premiers réseaux de paiement et d'encaissement de proximité en France, le Groupe a, en 2022 :

- Enregistré une augmentation de +46 % du nombre d'encaissements de factures pour le compte de la DGFIP, un service disponible dorénavant dans plus de 14 000 points de vente ;
- Lancé la marque Nirio pour des services de paiement des factures du quotidien (bailleurs, énergéticiens ...) dans le réseau FDJ ;
- Acquis deux sociétés pour se développer dans le secteur des solutions de gestion et de paiement en point de vente : Aleda, un spécialiste des solutions d'encaissement et paiement en point de vente destinées aux commerces de proximité, et L'Addition, spécialiste des équipements et services d'encaissement et de paiement pour les cafés-bars-hôtels-restaurants.

Partenariat stratégique à l'international

Fin 2022, FDJ et Scientific Games, un leader de la fourniture de produits, de technologie et de services aux loteries, ont annoncé un partenariat pour la commercialisation d'une gamme de jeux à gratter phygitaux. FDJ est le pionnier de ces jeux novateurs, qui offrent aux joueurs ayant gagné en point de vente la possibilité de continuer leur parcours de jeu sur le digital et d'accroître leur potentiel de gain. FDJ a déjà lancé trois jeux phygitaux depuis 2019 et un quatrième sera commercialisé en 2023.

Des engagements sociétaux consolidés

En 2022, Moody's ESG Solutions a attribué au groupe FDJ la notation A1+ pour la quatrième année consécutive, avec un score de 72/100, en progression de 2 points par rapport à 2021.

Par ailleurs, le Groupe a maintenu pour la troisième fois sa notation 100/100 à l'index « Pénicaud » sur l'égalité femmes-hommes. Il figure également parmi les 5% des entreprises les mieux notées par Ecovadis, avec une note en progression à 71/100, et le maintien de sa médaille Gold.

Le Groupe poursuit notamment :

- **Le renforcement constant de ses actions pour prévenir le jeu excessif et le jeu des mineurs**, auxquelles il a consacré près de 15 millions d'euros en 2022, avec :
 - Plus de 10 % du budget publicitaire global dédiés au jeu responsable, avec de nouvelles campagnes d'information préventive et un plan d'actions renforcé avant et pendant la Coupe du Monde de football. Depuis janvier 2023, le Groupe déploie par ailleurs une nouvelle campagne réalisée avec le Paris Saint-Germain (PSG) afin d'accroître la portée de ses messages de prévention et promouvoir une pratique récréative des paris sportifs ;

- Des contrôles dans les points de vente, notamment via des visites-mystères associées à un dispositif de sanctions en cas de non-respect de l'interdiction de vente aux mineurs qui est sans équivalent en France. En 2022, près de 2 700 visites-mystères ont été réalisées, avec une centaine de commerçants sanctionnés par des suspensions d'agrèments ;
- Dès 2023, un nouvel engagement de 10 millions d'euros sur cinq ans pour soutenir des actions de prévention du jeu des mineurs menées par le monde associatif.
- **Son engagement pour réduire son impact environnemental et pour contribuer à la préservation de la biodiversité**, avec :
 - La mise en œuvre d'un nouveau plan de sobriété énergétique (bâtiments, numérique et déplacements) ;
 - Un partenariat avec l'association Gestes Propres, visant à diffuser sur les écrans des points de vente une campagne de sensibilisation incitant à jeter les tickets à gratter et les reçus de jeu dans des poubelles de tri ;
 - La relocalisation d'une part significative de l'impression des tickets de grattage du Groupe en Europe ;
 - Un don de 200 000 euros à l'Office national des forêts via son fonds « ONF – Agir pour la forêt » afin de contribuer à la restauration des forêts détruites par les incendies de grande ampleur qui ont touché les forêts françaises l'été dernier.

Une croissance qui bénéficie à toutes les parties prenantes

Pour la septième année consécutive, le Bureau d'information et de prévision économique (BDO-Bipe) a évalué la contribution économique et sociale du groupe FDJ en France.

- En 2022, la contribution de FDJ à la richesse nationale ressort à 6,5 milliards d'euros, soit 0,25 % du Produit intérieur brut (PIB) ;
- En termes d'emplois, le groupe FDJ a permis par son activité de créer ou pérenniser 55 300 emplois en France, dont 22 000 dans le réseau de bars-tabacs-presse.

La croissance de FDJ profite à la collectivité nationale et notamment aux **Finances publiques** avec plus de 4,4 milliards d'euros de contribution globale, dont 4,1 milliards d'euros de prélèvements publics sur les jeux, qui bénéficient :

- Au patrimoine français en péril. Grâce aux jeux de loterie Mission Patrimoine, plus de 26 millions d'euros ont été versés à la Fondation du Patrimoine au titre de l'édition 2022 ;
- Et au sport français, tant professionnel qu'amateur, via l'action de l'Agence nationale du sport (ANS).

La création de valeur du groupe FDJ est partagée entre **les collaborateurs et les actionnaires**, avec :

- Des frais de personnel de 327 millions d'euros, dont une prime de participation et intéressement qui représente 24 % de la masse salariale² ;
- 237 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2021, qui bénéficient notamment aux associations d'anciens combattants, actionnaires historiques, pour financer leurs actions sociales et à près de 400 000 actionnaires individuels.

L'impact économique de l'entreprise est significatif, en particulier en faveur :

- Du **commerce de proximité**, avec 965 millions d'euros de rémunérations versées à ses 30 000 détaillants ;
- Des **fournisseurs français**, avec 684 millions d'euros d'achats, très majoritairement auprès de

² Retenue au niveau du brut Urssaf

PME-ETI, soit près de 90 % du volume total des achats.

Par ailleurs, **la Fondation d'entreprise FDJ**, qui fêtera ses 30 ans en 2023, s'engage pour favoriser l'égalité des chances en soutenant une centaine de projets par an sur tout le territoire, avec une dotation de 25 millions d'euros sur cinq ans (2023-2027).

2 Référentiel et principes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de FDJ et de ses filiales (« le Groupe »), qui sont publiés au titre de l'exercice 2022, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration a arrêté le 14 février 2023 les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Les notes aux comptes consolidés présentent les principes comptables dans la même section que les commentaires sur les données chiffrées, afin de faciliter la lecture des états financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont disponibles sur le site internet groupefdj.com (rubrique Finance/Publications Financières).

2.1.1 Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application applicables en 2022

Les amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2022 (amendements à IAS 16 : Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant la mise en service d'une immobilisation, amendements à IAS 37 : Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat, amendements à IFRS 3 : référence au cadre conceptuel, amélioration des IFRS cycle 2018-2020) approuvés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

2.1.2 Textes non encore adoptés par l'Union européenne

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, présentation des états financiers
- Amendement à IFRS 16 – Passif de location dans le cadre de la cession-bail

Les analyses de ces textes sont en cours. A ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif.

2.1.3 Textes adoptés par l'Union européenne et non appliqués par anticipation par le Groupe

Aucune norme ou interprétation applicable n'a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2022. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif à venir.

2.2 Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à toutes les périodes présentées.

Les états financiers consolidés ont été élaborés en respectant les principes de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers (voir notes 4.5, 4.6, 9.1 et 9.2 ci-après).

Les actifs et les passifs sont présentés dans l'état de la situation financière en distinguant les éléments courants et non courants.

Conformément à la norme IAS 1, un actif est classé en actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à réaliser l'actif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (stocks, créances clients) ou dans les douze prochains mois suivant la date de clôture ;
- l'entité détient l'actif essentiellement aux fins d'être négocié (actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- l'actif constitue de la trésorerie ou équivalent de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à régler le passif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (dettes fournisseurs) ou dans les douze prochains mois suivants la date de clôture ;
- l'entité détient le passif essentiellement aux fins d'être négocié (passifs financiers à la juste valeur par résultat) ;

Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

2.2.1 Consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 regroupent les états financiers de la société mère, FDJ SA, et des filiales contrôlées et des coentreprises (voir note 19).

Le contrôle est défini par la capacité pratique d'exercer un droit pour diriger les activités clés (ayant une incidence importante sur les rendements), les expositions aux rendements variables (dividendes, variation juste valeur, économies fiscales) et la capacité à agir sur les rendements.

Les filiales, qui sont les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation représentant plus de la moitié des droits de vote ou dont il a le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les coentreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur lesquelles il a des droits sur l'actif net, directs ou indirects, sont mises en équivalence.

L'ensemble des sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé, sont éliminés.

2.2.2 Conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en M€ (sauf mention contraire).

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits en résultat.

Les états financiers des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de FDJ, sont convertis en euros sur la base des cours de change constatés, à la date de clôture pour les comptes de la situation financière, et sur la base du taux moyen de la période pour les comptes de produits et de charges.

Les différences de conversion sont portées directement en autres éléments du résultat global au poste « écart de conversion » et seront comptabilisées au compte de résultat de l'exercice à la date où les activités seront cédées.

L'acquisition de Sporting Group au Royaume-Uni, a été réalisée en livres sterling. Une dette externe en livres sterling avait été souscrite dans le but de couvrir la situation nette de Sporting Group contre un risque de change. Conformément à IAS 39.102 et IAS 21.8, les écarts de change sur la dette externe considérés comme la part efficace de la couverture seront comptabilisés en capitaux propres consolidés jusqu'à la date de déconsolidation, et viennent en compensation des écarts de conversion comptabilisés lors de la consolidation des entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre sterling. La part inefficace de la couverture est comptabilisée immédiatement en résultat financier.

2.2.3 Recours à des jugements et des estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs et les produits et charges à la date de clôture.

L'évolution de l'environnement économique et financier et la crise sanitaire liée au Covid-19 ont conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques. Cet environnement a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les taux d'actualisation utilisés pour les tests de perte de valeur ou les calculs de provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour. Les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe portent principalement sur les éléments suivants :

- Le taux d'actualisation et les hypothèses de départ pour les avantages au personnel (note 4.7.3.) ;
- L'appréciation des risques juridiques et leur quantification pour les provisions pour risques et les provisions pour litiges (note 7) ;
- Les durées d'utilité et la valeur recouvrable pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles. La durée et le mode d'amortissement de la clientèle valorisée lors de l'acquisition de Sporting Group ont été revus pour tenir compte des taux d'attrition (note 6) ;
- L'appréciation du risque de non-recouvrement des impayés pour l'évaluation de la valeur recouvrable des créances sur le réseau de distribution (note 4.5) ;
- Le taux d'actualisation et les hypothèses de plan d'affaires pour l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (note 5) ;
- La juste valeur des actifs non cotés sur des marchés actifs pour les actifs financiers (note 9) ;
- Les hypothèses de valorisation retenues pour l'évaluation des actions de performance (Ebitda courant, bénéfice par action, probabilité d'atteinte des objectifs, taux sans risque, cours de l'action) (note 4.7.4)
- Les contrats de location (principalement durée maximum retenue de 9 ans pour les contrats de location immobilière, contrats d'un montant individuel supérieur à 5 K€).

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe fait usage de jugements pour définir le traitement comptable le plus adapté pour certaines activités et transactions, notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées :

- l'identification ou non de contrats de location dans certains accords (note 2.2.4, IFRS 16),
- les regroupements de secteurs opérationnels pour la présentation des secteurs (note 4.3).

3 Principales variations de périmètre

3.1 Principales variations de périmètre de l'exercice 2022

Le Groupe a finalisé l'acquisition en 2022 de 95% d'Adstellam (l'Addition), spécialiste des équipements et services d'encaissement et de paiement à destination des cafés-bars-hôtels-restaurants à hauteur de 90% le 28 juillet, puis de 5% le 27 décembre. Le prix payé s'élève à 32 M€ auquel est associé un complément de prix. L'Addition est contrôlée et consolidée par intégration globale. Le prix d'acquisition a été alloué à des actifs incorporels pour 11 M€ (principalement 6 M€ pour la clientèle, et 4 M€ pour les technologies) et aux passifs d'impôts différés correspondants (2 M€). L'écart d'acquisition provisoire, déterminé selon la méthode du goodwill complet, s'élève à 30 M€. FDJ et le vendeur ont signé des promesses croisées d'achat et de vente des titres l'Addition détenus par le vendeur portant sur 5% des titres.

Le chiffre d'affaires de l'Addition sur 2021 est de 9 M€.

L'acquisition de 100% d'Aleda a été finalisée le 17 novembre 2022 suite à l'autorisation de l'opération sous conditions émise par l'Autorité de la Concurrence. Aleda est un spécialiste des solutions d'encaissement et paiement en point de vente à destination des commerces de proximité. Aleda est contrôlée et consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition de 25 M€ inclut un mécanisme de complément de prix estimé à 1,5 M€ basé sur l'Ebitda courant, et a été alloué à des actifs incorporels pour 8 M€ (principalement 4 M€ pour la clientèle, et 2 M€ pour les contrats d'agents) et aux passifs d'impôts différés correspondants (2 M€). L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 27 M€.

Le chiffre d'affaires d'Aleda sur 2021 ressort à 50 M€.

Le chiffre d'affaires du groupe FDJ intégrant les activités de l'Addition et d'Aleda sur l'ensemble de l'exercice 2022 se serait élevé à 2 514 M€. Leur contribution au chiffres d'affaires du Groupe est de 9 M€.

3.2 Variations de périmètre de l'exercice 2021

Suite à la sortie de Berjaya Ltd du capital de Beijing Zonghcai Printing (BZP) le 21 mai 2021, BZP a racheté ses parts et réduit son capital dans la foulée. La participation de FDJ a ainsi été portée de 37% à 46,25%, sans incidence sur la valorisation des titres BZP et la méthode de consolidation (mise en équivalence).

La Française de Motivation a été déconsolidée au 31 décembre 2021, suite à la cessation de son activité à la même date. Cette opération n'a pas eu d'incidence dans les comptes du Groupe.

4 Données opérationnelles

4.1 Produit Net des Jeux (PNJ) et chiffre d'affaires

Les mises sont réparties entre les joueurs, les prélèvements publics et FDJ.

Part revenant aux gagnants (voir note 4.7.3 pour la dette correspondante)

La part revenant aux gagnants est plafonnée par le cadre réglementaire en vigueur (article 8 du décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019).

Part revenant aux gagnants (en % des mises)	
Jeux de tirage	entre 50% et 72% selon les gammes de jeux
Ensemble des jeux instantanés	entre 60% et 75% des mises selon les gammes de jeux, avec une moyenne annuelle maximum de 70,5% pour certains jeux
Paris sportifs en point de vente	en moyenne annuelle au maximum de 76,5%
Paris sportifs en ligne	en moyenne annuelle au maximum de 85%

Produit Brut des Jeux (PBJ)

Le PBJ correspond à la différence entre les mises et la part revenant aux gagnants. Pour le poker, le PBJ est constitué par une commission prélevée sur les mises.

Prélèvements publics (voir note 4.6.3 pour la dette correspondante)

L'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux applicables aux activités de jeux de loterie et de paris sportifs, définie par la loi Pacte, est constituée du PBJ, sauf pour les territoires sur lesquels un régime fiscal spécifique est applicable (collectivités d'Outre-Mer et Principauté de Monaco).

Les taux de prélèvements publics, hors impôt sur les sociétés, applicables sur les jeux sont les suivants

(en % du PBJ)	Loto/Euromillions	Autres jeux de loterie
ANS	5,1%	5,1%
CSG	6,2%	6,2%
CRDS	2,2%	2,2%
Budget Général de l'Etat	54,5%	42,0%
Total	68,0%	55,5%

(en % du PBJ)	Paris sportifs en PDV	Paris sportifs en ligne
Prélèvement fiscal sur les paris sportifs	27,9%	33,7%
ANS	6,6%	10,6%
Prélèvement social sur les paris sportifs	6,6%	10,6%
Total	41,1%	54,9%

La fiscalité du poker en ligne est assise sur les mises. Elle est constituée d'un prélèvement fiscal à hauteur de 1,8% des mises (plafonné à 0,9 € par donne pour les parties en cash game³) et d'un prélèvement social à hauteur de 0,2% des mises (plafonné à 0,1€ par donne pour les parties en cash game).

³ Le cash game est une partie de poker jouée avec de l'argent réel, par opposition à une partie jouée en tournoi, accessible avec un droit d'entrée, jouée avec des jetons sans valeur monétaire

Budget Général de l'Etat

Les prélèvements publics destinés au Budget Général de l'Etat sont régis par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte)**.

Prélèvements sociaux (CRDS et CSG) sur les jeux de loterie

Les prélèvements sociaux regroupent la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) et la CSG (Contribution Sociale Généralisée).

CRDS : prélèvement défini par l'article 18 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

CSG : prélèvement défini par les articles L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvements fiscaux et sociaux spécifiques aux paris sportifs

Prélèvement fiscal : prélèvement défini par les articles 302 bis ZH, ZK et ZL du CGI modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvement social : prélèvement défini par l'article L137-21 du Code de la sécurité sociale modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Agence Nationale du Sport (ANS) : prélèvement défini par les articles 1609 novovicies et 1609 tricies du code général des impôts modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises** et 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, avec des plafonds respectifs de 72 M€ et 35 M€ (pour l'ensemble du marché des paris sportifs) au-delà desquels les versements sont affectés au Budget Général de l'Etat.

TVA

La TVA, régie par le chapitre 1^{er} du Titre II du Livre 1^{er} du code général des impôts, est assise sur le Produit Net des Jeux. Le taux applicable est de 20%.

Produit Net des Jeux (PNJ)

FDJ exerce une activité de prestations de services, consistant à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Le PNJ correspond à la rémunération de FDJ pour l'organisation et le placement des jeux.

Le PNJ correspond à un solde, déterminé à partir du PBJ, lui-même variable en fonction du TRJ de chaque catégorie de jeu et diminué ensuite des prélèvements publics. Le niveau du PNJ peut donc varier en fonction du TRJ de chaque jeu (effet marge) ainsi qu'en fonction du volume des mises pour chaque catégorie de jeu correspondant (effet volume et effet mix).

Le PNJ est constaté une fois l'ensemble des obligations de FDJ remplies. Ces obligations de prestations sont différentes selon les gammes de jeux :

- pour les **jeux de tirage**, la prestation de FDJ est terminée lorsqu'elle a enregistré la prise de jeu, organisé le tirage qui détermine la formule gagnante, effectué le calcul des gains et promulgué les résultats et rapports.

- pour les **jeux instantanés**, en point de vente, la constatation des mises est effective dans les comptes de FDJ lorsqu'un certain nombre de tickets a été vendu, à savoir lorsque lesdits tickets sont passés dans le terminal de prises de jeu. Ainsi, la vente est constatée avant que le livret (lot de tickets), d'une valeur comprise entre 150 et 300€, ne soit intégralement épuisé. Compte tenu de la vitesse d'écoulement des livrets, la constatation d'une vente à l'unité conduirait à la constatation d'un revenu très proche de celui retenu dans les comptes. La vente en ligne est reconnue dès l'enregistrement de la mise du joueur.

- pour les **paris sportifs**, les principes sont similaires à ceux des jeux de tirage. Les obligations de FDJ sont remplies lorsque, une fois que l'événement sportif a eu lieu, le calcul des gains et la promulgation des résultats et des rapports sont effectués.

- pour le **poker**, les obligations de FDJ sont remplies quand le tournoi ou la main est terminée.

Le PNJ est donc net des gains versés ou à reverser aux joueurs et des sommes prélevées pour l'Etat.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation et la détermination du PNJ sont très fortement automatisés. Ils s'appuient sur un système d'information complexe, qui porte la totalité des flux de jeux depuis la validation des prises de jeux dans les points de vente et sur Internet, jusqu'à la comptabilisation du PNJ.

Le PNJ intègre également le revenu généré par l'activité B2C⁴ de Sporting Group (*spread betting ou paris à fourchette*⁵, *fixed odds betting ou paris à cotes fixes*).

	31.12.2022	31.12.2021
<i>En millions d'euros</i>		
Jeux de tirage	823,6	740,1
Jeux instantanés	1 088,0	983,6
Total Loterie	1 911,6	1 723,7
Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence	466,8	464,0
Autres*	10,0	14,4
Total PNJ	2 388,4	2 202,1
Produit des autres activités	72,7	53,5
Chiffre d'affaires	2 461,1	2 255,7

*offre de paris sportifs classiques ("fixed odds") proposée par Sporting Group

Le PNJ suivi par gamme constitue la rémunération du groupe FDJ sur ses activités des jeux. Il atteint 2 388,4 M€ en 2022 en hausse de 186,2 M€ par rapport au 31 décembre 2021 (+8,5%). Le produit des autres activités qui comprend principalement les prestations de services à l'international, ainsi que l'activité paiement et services, s'élève à 72,7 M€ en 2022 en hausse de 19,2 M€ par rapport à 2021 (+35,8%). Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit ainsi à 2 461,1 M€ en 2022, en augmentation de 205,4 M€ par rapport au 31 décembre 2021(+9,1%).

⁴ B2C désigne les activités commerciales et marketing réalisées pour les consommateurs finaux

⁵ Le spread betting consiste à pronostiquer si un nombre d'actions (ou faits de match) durant une rencontre sera inférieur ou supérieur à une fourchette d'actions (spread) fixée par le coteur.

4.2 Résultat opérationnel

4.2.1 Résultat opérationnel courant

Les *coûts des ventes* s'établissent à 1 330 M€ (+7,9 %). Ils sont constitués pour 965 M€ (+7,0 %) des commissions versées aux détaillants, dont l'évolution est corrélée à celle des mises en point de vente. La progression des autres coûts des ventes de +33 M€ (+10,1 %), reflète la reprise des actions et des animations commerciales par rapport à 2021 où elles avaient été momentanément réduites.

Les *coûts marketing et communication* comprennent les coûts de publicité et de conception des offres, ainsi que les coûts de développement et d'exploitation informatiques des jeux et services. Ils s'établissent à 461 M€, une progression de +11,2 % attribuable aux investissements stratégiques pour développer l'offre, notamment digitale (conception et développements informatiques des jeux, service clients...), tandis que les dépenses publicitaires sont stables, à 1,5 % du produit brut des jeux.

Les *coûts administratifs et généraux* regroupent principalement les frais de personnel et de fonctionnement des fonctions centrales, ainsi que les coûts des bâtiments et les coûts d'infrastructures informatiques. Ils sont stables à 200 M€.

Le *résultat opérationnel courant (ROC)* du Groupe s'établit ainsi à 459 M€, en hausse de +16,8 %.

L'*EBITDA courant*, résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements, s'établit à 590 M€, en hausse de +13,1 %, soit une marge d'EBITDA courant de 24,0 % en progression par rapport aux 23,1 % réalisés en 2021.

4.2.2 Eléments du compte de résultat par nature

En millions d'euros	2022	2021
Charges de personnel	326,9	293,2
Dotations nettes aux amortissements	130,9	128,6
Charges de sous-traitance informatique	75,0	53,5

L'évolution des charges de personnel est commentée en note 4.7.2.

Les dotations nettes aux amortissements sont liées aux investissements réalisés qui sont présentés en notes 6.1 et 6.2.

4.2.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les éléments inhabituels et significatifs figurent dans le résultat opérationnel sur les lignes « autres produits opérationnels non courants » et « autres charges opérationnelles non courantes », conformément à la recommandation de l'ANC 2013-03 du 7 novembre 2013. Ces éléments incluent pour l'essentiel des coûts de restructuration, résultats de cessions des immobilisations, pertes de valeurs sur actifs immobilisés et d'autres coûts non récurrents.

En 2022, les produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à -10,4 M€ et incluent principalement des coûts de croissance externe.

En 2021, les produits et charges opérationnels non courants se sont établis à -1,5 M€ et comprenaient principalement :

- des dépréciations d'actifs liés à l'UGT Sporting Group (-29 M€ cf. note 5)
- une reprise de provision non utilisée (+34 M€) à la suite de l'arrêt définitif de la Cour de cassation en faveur de FDJ dans la procédure engagée par des courtiers-mandataires .

4.3 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à IFRS 8 « secteurs opérationnels ». La ventilation retenue par le Groupe correspond aux secteurs opérationnels tels qu'ils sont régulièrement revus par les mandataires sociaux et les principaux décideurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels retenus, issus des reporting internes, sont les suivants :

- Loterie, qui regroupe les activités liées aux jeux instantanés et jeux de tirage ;
- Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence⁶, qui regroupe les activités de paris sportifs en points de vente et en ligne et le poker en ligne ;
- Activités de diversification (International, Paiements & Services, et Divertissement).

La colonne Holding, qui regroupe les coûts centraux et liés à la marque (campagnes corporate), permet de réconcilier les données avec le compte de résultat du Groupe.

La marge contributive mesure la rentabilité, hors coûts centraux, générée par un secteur, indépendamment du renouvellement des investissements, des conditions de financement et des contraintes fiscales.

L'EBITDA courant, « Earnings before interest, tax, depreciation and amortization » correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements. Il met en évidence le résultat du Groupe hors renouvellement des investissements, coût du financement et de la fiscalité. Il n'est pas suivi par secteur opérationnel.

Les données ci-dessous sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe.

31.12.2022							
en millions d'euros	BU Loterie	BU Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence	Activités de diversification*	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
Mises	16 219	4 373	26	0	20 618		20 618
Produit Brut des Jeux (PBJ)	5 551	973	0	0	6 524		6 524
Produit Net des Jeux (PNJ)	1 912	467	10	0	2 388		2 388
Chiffre d'Affaires	1 916	467	78	0	2 461		2 461
Coûts des ventes	-1 033	-235	-21	0	-1 289	-41	-1 330
Coûts marketing et communication	-174	-115	-77	-37	-403	-58	-461
Marge contributive	709	117	-20	-37	770	-99	671
Coûts administratifs et généraux & Autres produits et charges opérationnels				-180	-180	-32	-211
EBITDA courant					590		
Amortissement						-131	
Résultat opérationnel courant (ROC)							459

*Précédemment ABU

⁶ Jeux d'argent en ligne hors loterie. En France, les jeux en ligne en concurrence autorisés sont les paris sportifs, les paris hippiques et le poker.

31.12.2021							
<i>en millions d'euros</i>	BU Loterie	BU Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence	Activités de diversification*	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
Mises	14 726	4 216	33	0	18 976		18 976
Produit Brut des Jeux (PBJ)	5 037	966	1	0	6 004		6 004
Produit Net des Jeux (PNJ)	1 724	464	14	0	2 202		2 202
Chiffre d'Affaires	1 728	464	63	0	2 256		2 256
Coûts des ventes	-949	-234	-9	0	-1 192	-41	-1 233
Coûts marketing et communication	-159	-109	-56	-35	-360	-55	-415
Marge contributive	621	121	-2	-35	704	-96	608
Coûts administratifs et généraux & Autres produits et charges opérationnels				-182	-182	-33	-215
EBITDA courant					522		
Amortissement						-129	
Résultat opérationnel courant (ROC)							393

*Précédemment ABU

La proportion de chiffre d'affaires du Groupe réalisée en 2022 et 2021 hors du pays de résidence (France) est marginale et stable (1,5% en 2022 et 1,7% en 2021).

Le Groupe n'a pas, compte tenu de son activité, de clients-clés.

L'EBITDA courant, indicateur alternatif de performance du Groupe, correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Résultat opérationnel courant	459	393
Dotations nettes aux amortissements	-131	-129
EBITDA courant	590	522

Les dotations nettes aux amortissements sont stables par rapport à 2021, à 131 M€.

4.4 Couverture des risques opérationnels

4.4.1 Couverture du risque de contrepartie sur les jeux

Le risque de contrepartie sur les jeux correspond :

- pour les jeux de loterie, à l'écart entre la part théorique des mises dévolue aux gagnants et le montant total des lots effectivement distribués,
- et pour les paris sportifs, aux gains remportés de manière répétée, sur des longues périodes, sur des compétitions gagnées par les sportifs favoris.

Le risque de contrepartie des jeux de loterie est couvert par une police d'assurance. Elle est souscrite par FDJ dans le cadre d'un contrat annuel auprès de plusieurs compagnies d'assurance pour la couverture des risques cumulés de contrepartie des jeux de loterie reposant sur une mécanique de contrepartie. En 2022, la police souscrite couvre l'impact net cumulé sur le PNJ des pertes éventuelles de contrepartie sur l'exercice au-delà d'un montant de 8 M€ (franchise), pour une capacité maximum de 130 M€, et dans la limite des gains payables au titre d'un tirage unitaire fixé à 100 M€ conformément à l'article D 322-14 du Code de la sécurité intérieure. La prime d'assurance est présentée dans les coûts des ventes, ainsi que les paiements liés aux sinistres le cas échéant. Il n'y a pas eu d'indemnisation au titre de cette police d'assurance.

4.4.2 Couverture des risques sur créances

Les créances du Groupe, principalement relatives à son réseau de détaillants, correspondent aux mises collectées par eux et qui font l'objet d'un prélèvement hebdomadaire par FDJ. L'agrément FDJ nécessaire pour commercialiser ses jeux est donné aux détaillants après obtention d'une caution demandée de manière systématique.

Le risque sur les créances détaillants est analysé notamment par un comité de suivi réunissant régulièrement des responsables des directions commerciale, financière, juridique, sécurité et jeu responsable, en charge de statuer sur des cas particuliers et significatifs d'impayés, et de décider du passage en contentieux de certaines créances. Les règles de dépréciation des créances sont fonction de leur montant et de leur antériorité, et en phase avec le modèle des pertes de crédit attendues, compte tenu des délais de règlement extrêmement courts et des dispositifs de gestion du risque de crédit mis en place. Le Groupe considère que le risque de défaillance des détaillants susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat est limité.

Les autres créances font l'objet de dépréciation au cas par cas.

Les échéanciers des créances non encore réglées et non dépréciées, excluant les créances sur les entités mises en équivalence et les charges constatées d'avance (voir 4.5.2), sont les suivants :

En millions d'euros	31.12.2022								
	Valeur brute		Provisions sur Echu	Valeur nette	Net échu	Echéancier Echu Net			
	Non échu	Echu				0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	443,6	40,1	-17,9	465,8	22,2	15,0	4,2	2,1	0,9
Autres créances courantes	226,5	6,1	0,0	232,6	6,1	5,9	0,0	0,0	0,1
Créances courantes	670,1	46,1	-17,9	698,4	28,2	20,9	4,2	2,1	1,0

En millions d'euros	31.12.2021								
	Valeur brute		Provisions sur Echu	Valeur nette	Net échu	Echéancier Echu Net			
	Non échu	Echu				0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	338,7	36,6	-16,7	358,5	19,8	15,6	2,1	1,7	0,4
Autres créances courantes	236,1	3,7	0,0	239,8	3,7	2,7	0,0	0,2	0,8
Créances courantes	574,8	40,3	-16,8	598,3	23,5	18,3	2,1	1,9	1,2

4.4.3 Gestion du risque de change

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant de factures de fournisseurs étrangers libellées en devises étrangères. Ce risque est mesuré globalement pour chacune des devises concernées. La politique générale du Groupe est de couvrir ce risque par exercice.

Les devises sur lesquelles le Groupe a encouru une exposition significative sont le dollar US, pour un montant maximum équivalent de 28,6 MUS\$ en 2022 (29,1 MUS\$ en 2021) et la livre britannique en 2021 pour un montant maximum équivalent de 9,1 M£.

La juste valeur des instruments dérivés de couverture de l'exposition en dollar US est de 0,6 M€ fin décembre 2022 (0,5 M€ fin 2021) et porte principalement sur la couverture des achats en devises des supports de jeux.

En 2022, en cas de variation de + 0,10 USD pour 1 EUR de la parité EUR/USD sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de 3,2 M€. En cas de variation de - 0,10 USD, elle aurait progressé de 4,3 M€.

En 2021, en cas de variation de + 0,10 USD pour 1 EUR de la parité EUR/USD sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de 2,6 M€. En cas de variation de - 0,10 USD, elle aurait progressé de 3,4 M€. En cas de variation de + 0,10 £ pour 1 EUR de la parité EUR/£ sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait augmenté de 1,1 M€. En cas de variation de - 0,10 £, elle aurait diminué de 1,5 M€.

L'acquisition de Sporting Group au Royaume-Uni, a été réalisée en livres sterling. Une dette externe en livres sterling avait été souscrite dans le but de couvrir la situation nette de Sporting Group contre un risque de change.

4.5 Créances courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances courantes sont enregistrées à leur juste valeur compte tenu des échéances de paiement.

Les créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti, qui correspond en pratique à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une analyse au regard du risque de crédit et de la probabilité de perte.

4.5.1 Créances clients et réseau de distribution

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Créances clients (valeur brute)	72,7	38,1
Créances envers le réseau de distribution (valeur brute)	411,0	337,1
Dépréciation	-17,9	-16,7
Total créances clients et réseau de distribution	465,8	358,5

Les créances clients sont liées à l'activité du Groupe avec des loteries étrangères pour la réalisation de prestations informatiques.

Le réseau de distribution est prélevé sur un rythme hebdomadaire du montant des mises qu'il collecte auprès des joueurs, montant net des lots payés à ceux-ci et de ses commissions. Les mises sont inscrites à l'actif, tandis que les lots et commissions figurent au passif.

Les créances sur le réseau de distribution correspondent aux mises encaissées par le réseau sur la fin de l'année, et non encore prélevées par FDJ. Leur niveau en fin d'exercice est notamment déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Leur croissance en 2022 est liée à un effet calendrier et à une augmentation du niveau des mises sur les derniers jours de l'exercice.

4.5.2 Autres actifs courants

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Charges constatées d'avance	24,0	21,6
Autres créances courantes	232,6	239,8
Total autres actifs courants	256,6	261,3

Les autres créances courantes incluent un acompte sur les passifs de prélèvements publics de 202 M€ au 31 décembre 2022 (montant identique à celui au 31 décembre 2021).

4.6 Dettes courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes courantes sont enregistrées à leur juste valeur, qui correspond à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement.

Les dettes courantes sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti.

4.6.1 Dettes fournisseurs et réseau de distribution

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Fournisseurs	201,9	173,0
Dettes envers le réseau de distribution	263,8	212,6
Total dettes fournisseurs et réseau de distribution	465,7	385,7

Les dettes envers le réseau de distribution correspondent aux lots payés aux joueurs par les détaillants et aux commissions du réseau sur la fin de l'année et font l'objet d'un paiement hebdomadaire. Leur niveau en fin d'exercice est notamment déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Cet effet calendrier, ainsi qu'une croissance du niveau des mises sur les derniers jours de l'exercice, expliquent principalement leur évolution en 2022.

4.6.2 Fonds joueurs

Les fonds joueurs incluent les lots et gains de premier rang de répartition et mis en jeu dans le cadre des paris sportifs en la forme mutuelle et de tirage traditionnel, ainsi que les lots et gains de premier rang des jeux additionnels.

Les fonds destinés à l'animation des jeux, prévus dans les règlements de chaque jeu concernés (par exemple fonds de report, fonds de supercagnotte), contiennent les sommes reportées sur des tirages ultérieurs en l'absence de gagnant, pour certains jeux et certains rangs de gains.

Les fonds joueurs comprennent principalement les fonds destinés à l'animation des jeux et s'établissent à 305 M€ au 31 décembre 2022 (257 M€ au 31 décembre 2021). Leur évolution est portée par le cycle de vie des jeux de tirage.

4.6.3 Passifs de prélèvements publics

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Passif - Budget général de l'Etat	235,1	243,2
Passif - Prélèvements paris sportifs	62,0	63,0
Passif - Autres collectivités	44,7	45,2
Sous-total	341,8	351,5
Lots non réclamés	117,2	150,2
Passifs de prélèvements publics	459,0	501,7

Les prélèvements publics font l'objet d'un règlement sur un rythme mensuel, à l'exception des lots non réclamés qui sont réglés sur le 1^{er} semestre de l'exercice suivant. Au 31 décembre 2021, le niveau des lots non réclamés avait été impacté par l'allongement des délais de forclusion mis en place par FDJ suite à la fermeture des points de vente pendant la crise sanitaire.

4.6.4 Gains à payer – Disponibilités joueurs

Les gains à payer – disponibilités joueurs s'établissent à 320 M€ (370 M€ au 31 décembre 2021). Ils comprennent principalement :

- les gains à payer qui sont des gains non forclos restant à payer aux joueurs (237 M€ au 31 décembre 2022 et 229 M€ au 31 décembre 2021);
- les sommes disponibles sur les porte-monnaies des joueurs sur leurs comptes fdj.fr ou parionssportenligne.fr (54 M€ au 31 décembre 2022 et 51 M€ au 31 décembre 2021) ;
- les gains des joueurs en ligne, en instance de paiement (12 M€ au 31 décembre 2022 et 81 M€ au 31 décembre 2021), dont l'évolution s'explique par des gros lots remportés fin 2021 et non encaissés.

4.6.5 Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits constatés d'avance	37,1	38,0
Autres dettes	185,0	165,2
Autres passifs d'exploitation courants	222,1	203,2

Les produits constatés d'avance sur les jeux (37 M€ au 31 décembre 2022 et 38 M€ au 31 décembre 2021) correspondent à des mises jouées en année n se rapportant à des tirages ou événements se déroulant en année n+1. Ils sont transformés en mises dans un délai maximum de cinq semaines.

Les autres dettes (185 M€ au 31 décembre 2022 et 165 M€ au 31 décembre 2021) comprennent essentiellement les dettes fiscales et sociales.

4.7 Charges et avantages du personnel

4.7.1 Effectifs du Groupe

Les Effectifs Moyens Pondérés (EMP) incluant toutes les natures de contrat, dont l'intérim, sur les exercices 2022 et 2021 du Groupe sont les suivants :

	31.12.2022	31.12.2021
Total effectifs moyens pondérés	2 848	2 697

Les effectifs de fin de période sont les suivants :

	31.12.2022	31.12.2021
Total effectifs fin de période	3 082	2 732

4.7.2 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent, outre les rémunérations et charges sociales correspondantes, le coût des services rendus liés aux indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme ainsi que l'intérim, la formation et d'autres charges rattachées au personnel.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Rémunération et charges sociales	247,9	230,2
Participation et intéressement	37,2	34,6
Avantages à long terme	10,5	2,8
Autres	31,3	25,5
Total charges de personnel	326,9	293,2

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la croissance des Effectifs Moyens Pondérés et la mise en place d'un congé de fin de carrière.

Les charges de personnel incluent l'évaluation d'une quote-part de la promesse de rachat des titres l'Addition, basée sur les conditions de présence des salariés et les charges relatives aux paiements fondés en actions (voir 4.7.4).

4.7.3 Passifs liés au personnel

Les avantages du personnel incluent des avantages court terme et long terme. Les avantages court terme sont constitués des congés payés, congés maladies, primes et autres avantages, comptabilisés en charges de l'exercice et en dettes courantes.

Les avantages postérieurs à l'emploi couvrent les indemnités de fin de carrière (régime à prestations définies), déterminées en fonction des salaires de fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges sociales de l'exercice. Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, qui relèvent d'un régime à prestations définies, sont couverts par un passif. Ils incluent également la couverture des frais de santé. Les salariés de FDJ bénéficient du maintien de leur couverture de frais de santé lors de leur départ en retraite (ou en cas d'invalidité/licenciement), conformément aux exigences de la loi Evin du 31 décembre 1989 et de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008. Le régime des anciens salariés et des actifs est déficitaire et génère un passif. Ils comprennent enfin les congés de fin de carrière, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022, permettant aux salariés qui le souhaitent d'anticiper leur départ en retraite.

Les autres avantages long terme sont relatifs aux médailles du travail, constituées de jours de congés et soumises à charges sociales. La charge annuelle correspond à la variation nette de l'engagement.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation des régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie, des droits définis dans les conventions collectives, ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé est défini à partir de l'indice iBoxx € Corporate AA 10+.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés ;
- la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- l'incidence des éventuelles modifications de régimes sur l'année ou de nouveaux régimes.

En application de l'amendement à IAS 19, les écarts actuariels sont constatés directement dans les autres éléments du résultat global et l'incidence des éventuelles modifications de régimes ou des nouveaux régimes est incluse dans la charge comptabilisée en résultat.

Au compte de résultat, les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont reflétés comme suit :

- le coût des services rendus, qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, est comptabilisé dans le « résultat opérationnel » ;
- la charge financière nette de la période est comptabilisée en « charges financières ». Elle est déterminée en appliquant le taux d'actualisation au montant reconnu dans l'état de la situation financière en début de période, en tenant compte de toute variation au cours de la période résultant des contributions versées et versements de prestations.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Indemnités de fin de carrière	23,3	32,1
Médailles du travail	7,0	8,7
Frais de santé	3,6	6,8
Congé Fin de Carrière	10,1	0,0
Provisions pour retraites et engagements assimilés	44,1	47,7

Les paramètres utilisés pour la détermination de la provision au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation	3,70%	0,80%
Taux de progression des salaires *	3,00%	3,00%
<i>dont taux d'inflation long terme</i>	<i>2,20%</i>	<i>2,00%</i>
Taux de turn-over *	cadres	0,95%
	non cadres	0,57%
Table de mortalité	INSEE TH- TF 2000- 2002	INSEE TH- TF 2000- 2002

* *Modulé selon l'âge*

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dette actuarielle en début de période	47,7	48,6
Coût des services rendus	10,5	2,8
Intérêt sur la dette actuarielle	0,7	0,2
Ecart actuariels	-14,5	-3,4
Prestations versées	-0,8	-0,5
Variation de périmètre	0,5	-
Dette actuarielle *en fin de période	44,1	47,7

* *Dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière, à la médaille du travail, aux frais de santé et au congé fin de carrière.*

Par application d'IAS 19 révisée, les modifications des hypothèses actuarielles et des effets d'expérience génèrent des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en autres éléments du résultat global lors de leur survenance.

Les résultats des tests de sensibilité montrent que la variation à la hausse ou à la baisse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait une incidence respective de -8% ou de +8% sur la provision actuelle au titre des indemnités de fin de carrière.

La durée moyenne des engagements est de 9 années au 31 décembre 2022 (13 années au 31 décembre 2021).

En avril 2022, le Groupe a signé un accord de Congé de Fin de Carrière (CFC), pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022, permettant aux salariés qui le souhaitent, d'anticiper leur départ en retraite, conduisant à la comptabilisation d'un passif de 10,1 M€. L'accord s'adresse aux salariés de FDJ et des filiales françaises du Groupe, âgés de 57 ans minimum, ayant une ancienneté de plus de 5 ans

dans le Groupe et en droit de liquider leur retraite à l'issue du plan. Il offre la possibilité de percevoir une rémunération comprise entre 60 et 90% du salaire pendant une durée maximale de 3 ans.

L'hypothèse de taux d'adhésion retenue est de 25%. Le taux d'actualisation est de 3,70%. La variation du taux d'actualisation de 100 points de base conduit à une variation du passif de 1%.

4.7.4 Paiement fondé en actions

L'attribution d'actions de performance est comptabilisée conformément à la norme IFRS 2, Paiement fondé sur actions. Pendant la durée du plan, est comptabilisé en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'attribution. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres. La juste valeur de la charge est calculée en utilisant les modèles de type Black & Scholes : sont prises en compte les caractéristiques du plan (prix et période d'exercice) et les données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus). La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits et peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations de l'effectif ou encore de la probabilité estimée d'atteinte des critères de performance. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne aucune modification de la charge.

Deux plans d'actions de performance sont en vigueur. Ces actions ont été accordées à la Présidente directrice générale, au directeur général délégué et à certains salariés du Groupe. Conformément aux principes énoncés ci-dessus, les droits à attribution d'actions de performance ont été évalués à leur juste valeur à la date d'attribution, donnant droit au nombre d'actions indiqué ci-dessous, sur une base d'atteinte des conditions de performance à hauteur de 100%.

Les droits accordés ne sont définitivement acquis qu'à l'issue d'une période de trois ans sous la condition de présence.

L'attribution des actions est par ailleurs soumise à des conditions de performance (Ebitda courant, bénéfice par action, rendement total pour les actionnaires – Total Shareholder Return (TSR) – de FDJ, taux de mises identifiées et notation Moody's ESG Solutions). Si les objectifs ne sont pas atteints, le nombre d'actions livrées et la charge seront réduits. En cas de surperformance, le nombre d'actions livrées sera majoré dans une limite de 145% des droits accordés.

Les conditions de performance sont évaluées sur 3 exercices à compter de l'exercice au cours duquel les actions sont attribuées. La livraison des actions intervient au cours de l'année suivant cette période de 3 exercices ; soit en 2024 pour l'attribution d'actions intervenue en 2021 et en 2025 pour l'attribution d'actions intervenue en 2022.

Plan	2021-2024	2022-2025
Date d'attribution	30/06/2021	26/04/2022
Nombre d'actions	95 867	174 764
Cours de l'action	49,58	34,60
Juste valeur	44,20	28,65
Dividendes attendus sur la période d'acquisition	5,3%	10,0%
Volatilité de l'action	23,0%	34,4%
Poids des conditions de performance non marché (base 100%)	85,0%	85,0%
Poids des conditions de performance liées au TSR (base 100%)	15,0%	15,0%
Méthode de valorisation	Monte Carlo	

La charge est estimée à 14,2 M€ (charges patronales comprises) sur la durée des plans, dont 3,4 M€ sur la période. Sur l'exercice, 150 000 actions ont été acquises pour un montant de 5,5 M€ afin de les distribuer aux bénéficiaires à l'échéance des plans.

4.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé net des coûts liés à la vente). Ils font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur obsolescence technique ou commerciale.

Les stocks correspondent essentiellement aux supports de jeux, c'est-à-dire aux tickets de jeux instantanés (18 M€ au 31 décembre 2022 et 13 M€ au 31 décembre 2021).

5 Ecart d'acquisition (goodwill)

Le goodwill correspond à la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris. Il est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou un groupe d'UGT, susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, représentant le niveau opérationnel le plus bas auquel le groupe opère le suivi du taux de retour sur investissement de ce goodwill. Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Conformément à la norme IAS 36, il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an à la clôture de l'exercice, ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. L'objectif de ce test est de s'assurer que sa valeur nette comptable n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la direction de l'entreprise. Lorsque la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de sortie est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les goodwill. Le complément éventuel est ensuite affecté aux immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions d'euros)	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Sortie	31.12.2022
Ecart d'acquisition (brut)	71,1	56,6	-71,1	56,6
Pertes de valeur s/ écart d'acquisition	-71,1	-	71,1	-
Ecart d'acquisition (net)	-	56,6	-	56,6

(en millions d'euros)	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Effet de change	31.12.2021
Ecart d'acquisition (brut)	67,0	-	4,2	71,1
Pertes de valeur s/ écart d'acquisition	-40,0	-28,8	-2,3	-71,1
Ecart d'acquisition (net)	26,9	-28,8	1,9	-

La finalisation des acquisitions de l'Addition et Aleda en 2022 s'est traduite par la comptabilisation de deux nouveaux écarts d'acquisition provisoires pour un montant de 57 M€ (30 M€ portant sur l'Addition et 27 M€ sur Aleda). Ils reflètent principalement les perspectives de développement futur de l'activité ainsi que la valorisation du capital humain.

En 2021, la mise à jour stratégique du business plan de Sporting Group a conduit à la revue à la baisse des prévisions de trésorerie et s'est traduit par la dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel, soit 24,2 M€ (28,8 M€).

6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Droits exclusifs d'exploitation et Autres immobilisations incorporelles

Droits exclusifs d'exploitation

Cet actif correspond à la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation portant sur les activités de loterie commercialisées en réseau physique de distribution et en ligne, ainsi que sur les jeux de paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution confiés à la Française des Jeux pour une durée de 25 ans. Cet actif, d'un montant de 380 M€, est amorti sur cette durée à compter du 23 mai 2019, date de promulgation de la loi Pacte n° 2019-486.

Frais de recherche et développement et immobilisations incorporelles en cours

Les dépenses de recherche engagées par le Groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au rythme où elles sont encourues.

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique. Ils comprennent la valorisation des jours-hommes internes et de la sous-traitance. Ils correspondent aux projets développés en interne liés principalement à la numérisation et à l'enrichissement de l'offre, tant digitale qu'en point de vente.

Logiciels

Le coût d'entrée des logiciels correspond à leur coût d'acquisition, incluant prix d'achat et frais accessoires.

Immobilisations incorporelles en cours et Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les coûts de développement (voir supra) non encore mis en service. A l'exception des écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel, sauf si cette durée est indéfinie. Les coûts de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Les frais de développement sont amortis linéairement sur une période comprise entre 3 et 15 ans, et en moyenne sur 5 ans. Les actifs concernant les jeux de loterie exclusivement sur le canal digital et les paris sportifs en concurrence sont amortis sur 3 ans. Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans.

L'analyse des taux d'attrition (« churn ») de la clientèle de Sporting Group a montré une réduction du nombre de joueurs tendanciellement plus rapide que celle anticipée initialement, conduisant à une modification du mode d'amortissement, d'un amortissement linéaire à un amortissement basé sur les unités de production.

Ces durées sont réexaminées à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est pris en compte de manière prospective.

Pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont l'atteinte des objectifs du plan d'affaires à 5 ans, l'évolution de la réglementation, l'évolution du marché et les performances des jeux et équipements, l'évolution de l'environnement technologique qui peut rendre prématurément obsolètes certains équipements et l'évolution de l'offre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif, et la valeur de marché, déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession, diminuée des coûts de cession.

En millions d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-54,9	325,1	380,0	-39,7	340,3
Coûts de développement	232,9	-170,2	62,6	220,1	-144,4	75,7
Logiciels SI	87,8	-72,2	15,6	78,4	-69,4	9,0
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	127,9	-23,6	104,3	111,8	-14,4	97,3
Total immobilisations incorporelles	828,5	-320,9	507,6	790,3	-267,9	522,3

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclassements*	Variations de périmètre	Autres mouvements**	31.12.2022
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-	-	-	-	-	380,0
Coûts de développement	220,1	11,9	-5,9	5,1	3,2	-1,6	232,9
Logiciels SI	78,4	1,9	-	-	7,8	-0,3	87,8
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	111,8	47,7	-0,9	-42,3	13,5	-1,8	127,9
	790,3	61,4	-6,9	-37,2	24,5	-3,6	828,5
Amort. / Dep. des droits d'exploitation exclusifs	-39,7	-15,2	-	-	-	-	-54,9
Amort. / Dép. frais de développement	-144,4	-39,2	5,9	8,7	-2,3	1,1	-170,2
Amort. / Dép. des logiciels	-69,4	-3,0	-	-	-	0,2	-72,2
Amort./Dép autres immobilisations incorporelles	-14,4	-19,9	0,0	12,3	-2,2	0,7	-23,6
	-267,9	-77,4	5,9	21,0	-4,4	2,0	-320,9
	522,3		-0,9	-16,3	20,1	-1,7	507,6

* dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS5)

** principalement effet de change

Les principaux investissements de la période concernent la société mère et sont liés aux développements des systèmes d'information de production et de back-office, ainsi qu'aux terminaux de prises de jeu.

(en millions d'euros)	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclassements*	Autres mouvements (**)	31.12.2021
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	0,0	0,0	0,0	0,0	380,0
Coûts de développement	191,4	15,3	-6,4	18,3	1,6	220,1
Logiciels SI	138,8	1,6	-62,6	0,2	0,3	78,4
Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	12,8	0,0	0,0	-12,8	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	58,9	56,6	-0,2	-5,7	2,2	111,8
Valeurs brutes	781,9	73,5	-69,2	0,0	4,1	790,3
Amort. / Dep. des droits d'exploitation exclusifs	-24,5	-15,2	0,0	0,0	0,0	-39,7
Amort. / Dép. frais de développement	-104,5	-45,7	6,4	0,0	-0,6	-144,4
Amort. / Dép. des logiciels	-128,4	-3,3	62,6	0,0	-0,3	-69,4
Amort./Dép autres immobilisations incorporelles	-3,3	-10,8	0,0	0,0	-0,2	-14,4
Amortissements et provisions	-260,7	-75,1	69,0	0,0	-1,2	-267,9
Immobilisations incorporelles nettes	521,2		-0,2	0,0	3,0	522,3

* dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service.

** principalement effet de change

6.2 Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Amortissements

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- Constructions	entre 20 et 60 ans
- Agencements et aménagements des constructions	entre 10 et 30 ans
- Terminaux de prise de jeux	entre 5 et 8 ans
- Matériels et mobiliers	entre 5 et 10 ans

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues, et modifiées si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition. Le taux d'intérêt utilisé pour la capitalisation est le taux effectif de l'emprunt dédié en cas de financement spécifique.

Pertes de valeur des immobilisations corporelles

Cf. principes relatifs aux immobilisations incorporelles en note 6.1.

Contrats de location

La norme IFRS 16 « Contrats de location » impose aux preneurs la comptabilisation :

- d'un actif correspondant au droit d'utilisation ;
- d'un passif locatif pour la valeur actualisée des loyers futurs.

Le Groupe a choisi de retenir les exemptions relatives aux contrats court terme et aux contrats de faible valeur (inférieure à 5 000 €). Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal d'endettement, taux que le Groupe aurait à payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaire.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Terrains	96,6	-	96,6	96,6	-	96,6
Installations et agencements batiments	242,0	-89,9	152,1	240,0	-83,1	156,9
Droits d'utilisation IFRS 16	50,8	-22,1	28,7	46,4	-18,1	28,2
Mobilier, installations tech, & matériel point de vente	229,0	-197,1	32,0	236,6	-191,8	44,7
Matériels SI	94,0	-77,4	16,6	81,8	-70,6	11,2
Matériel services de proximité	18,2	-15,9	2,4	24,1	-21,7	2,4
Autres immobilisations corporelles	36,1	-28,2	7,9	45,5	-40,2	5,3
Immobilisations corporelles en cours	13,7	-	13,7	13,3	-	13,3
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	3,1	-	3,1	1,0	-	1,0
Total immobilisations corporelles	783,6	-430,5	353,1	785,2	-425,5	359,6

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclassements*	Variations de périmètre	Autres mouvements**	31.12.2022
Terrains	96,6	-	-	-	-	0,0	96,6
Installations et agencements batiments	240,0	5,7	-3,2	0,8	1,9	-3,2	242,0
Droits d'utilisation IFRS 16	46,4	-	-4,0	-2,9	0,4	11,0	50,8
Mobilier, installations tech, & matériel point de vente	236,6	6,0	-16,5	2,8	0,2	-0,0	229,0
Matériels SI	81,8	7,6	-0,0	4,6	-	-0,0	94,0
Matériel services de proximité	24,1	2,2	-0,1	-7,5	-	-0,5	18,2
Autres immobilisations corporelles	45,5	4,1	-13,4	-	-	0,0	36,1
Immobilisations corporelles en cours	13,3	9,5	-	-9,1	-	-0,0	13,7
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1,0	2,1	-	0,0	0,0	-	3,1
	785,2	37,2	-37,2	-11,3	2,5	7,2	783,6
Amt/Dep. installations et agencements Batiments	-83,1	-12,2	2,5	0,8	-1,2	3,2	-89,9
Amt/Dep.droits d'utilisation (IFRS 16)	-18,1	-8,0	4,0	2,9	-	-2,9	-22,1
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel point de vente	-191,8	-21,7	16,5	-	-0,0	0,0	-197,1
Amt/Dép. matériels SI	-70,6	-6,8	0,0	-	-	0,0	-77,4
Amt/Dép. matériel services de proximité	-21,7	-1,8	0,1	7,1	-	0,5	-15,9
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	-40,2	-2,1	14,1	-	-	-0,0	-28,2
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
visions	-425,5	-52,6	37,2	10,8	-1,2	0,8	-430,5
elles nettes	359,6		-0,0	-0,4	1,3	8,0	353,1

* reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS5)

** effet de change et nouveaux contrats IFRS 16

(en millions d'euros)	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclassements*	Autres mouvements**	31.12.2021
Terrains	96,6	-	-	-	-	96,6
Installations et agencements batiments	236,2	6,6	-6,5	3,4	0,3	240,0
Droits d'utilisation IFRS 16	39,6	-	-4,6	-	11,4	46,4
Mobilier, installations tech, & matériel PDV	236,4	5,3	-8,5	3,4	-0,0	236,6
Matériels SI	74,8	5,3	-0,0	1,7	0,0	81,8
Matériel services de proximité	23,5	1,4	-1,4	-	0,6	24,1
Autres immobilisations corporelles	43,7	1,8	-0,1	0,0	-0,0	45,5
Immobilisations corporelles en cours	14,3	8,5	-1,1	-8,5	-0,0	13,3
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1,0	-	-	-	0,1	1,0
Valeurs brutes	766,1	29,0	-22,3	-	12,4	785,2
Amt/Dep. installations et agencements Batiments	-77,7	-11,6	6,5	-	-0,3	-83,1
Amt/Dep. Droits d'utilisation IFRS 16	-14,8	-7,8	4,6	-	-0,1	-18,1
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel PDV	-175,6	-24,8	8,5	-	0,0	-191,8
Amt/Dép. Matériels SI	-64,9	-5,7	0,0	-	-0,0	-70,6
Amt/Dép. Matériel services de proximité	-20,4	-2,2	1,4	-	-0,6	-21,7
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	-38,2	-2,0	0,1	-	-0,0	-40,2
Perte de valeur sur immobilisations corporelles en cours	-0,4	0,4	-	-	-0,0	-
Amortissements et provisions	-391,9	-53,7	21,1	-	-1,0	-425,5
Immobilisations corporelles nettes	374,2		-1,2	-	11,4	359,6

* reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service

** effet de change et nouveaux contrats IFRS 16

En 2022, comme en 2021, les investissements en immobilisations corporelles portent principalement sur les mobiliers point de vente.

7 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. L'estimation du montant figurant en provisions, défini individuellement, correspond à la sortie de ressources que le Groupe estime probable. Ces provisions ne font pas l'objet d'un calcul

d'actualisation, à l'exception des avantages aux personnels. Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque.

Les provisions que le Groupe estime devoir être réglées dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation sont présentées dans les passifs courants. Les autres provisions sont présentées dans les passifs non courants.

Ces **provisions non courantes et courantes** couvrent principalement des risques de contentieux, les risques d'exploitation, les coûts de restructuration.

Un **passif éventuel** est une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'issue est incertaine, ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont le montant ne peut être estimé de manière fiable.

En millions d'euros	31.12.2021	Dotations	Reprises		Autres mouvements	31.12.2022
			Utilisées	Non utilisées		
Total provisions non courantes	12,5	1,6	-0,3	-2,5	-0,2	11,1
Total provisions courantes	12,8	5,2	-7,6	-0,9	1,8	11,4
Total provisions	25,3	6,8	-7,8	-3,4	1,7	22,5

Les provisions non courantes couvrent des contentieux avec d'anciens courtiers-mandataires.

Les provisions courantes couvrent principalement des contentieux liés à l'exploitation.

8 Changements climatiques

Le Groupe est engagé dans une démarche de réduction des émissions carbone et estime que l'incidence des effets liés au changement climatique dans les états financiers est limitée.

Une cartographie des risques financiers liés au climat a été initiée dès 2020 et se poursuit, dans le cadre d'un exercice d'alignement avec les recommandations de la Task-force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). Pour atténuer l'impact potentiel ou éviter la survenance des principaux risques identifiés liés aux changements climatiques, le groupe FDJ a mis en place des actions de maîtrise de ces risques.

Typologie des risques	Intitulé du risque	Réalisations du Groupe
Risques physiques	Perturbation du réseau de distribution due à des événements extrêmes	Mise en place d'un plan de continuité d'activité pouvant couvrir notamment les impacts d'événements climatiques extrêmes (par exemple, mise en place de stock tampon dans le réseau permettant de pallier les interruptions d'activités)
	Interruption de services informatiques due à des événements climatiques extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> – Résilience aux événements climatiques extrêmes pris en compte dès la phase de conception des centres de données (data center) FDJ – Plan de prévention et de continuité d'activité IT pouvant couvrir notamment le risque d'événement climatique extrême
	Rupture d'approvisionnement dû à un événement climatique extrême	Dialogue avec les fournisseurs de supports de jeux sur les questions de risques opérationnels (incluant les risques physiques) et audit de leur plan de continuité d'activité

Risques de transition	Taxation des émissions de gaz à effet de serre	Le Groupe s'est doté d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025 et contribue à la neutralité carbone en compensant ses émissions résiduelles
	Attentes des investisseurs	Le Groupe met régulièrement en œuvre de nouveaux plans d'actions identifiés dans les notations extra-financières qui couvrent la thématique environnementale. En 2021, FDJ a inclus des objectifs RSE à horizon 2025 dans la rémunération annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Un objectif spécifique à l'environnement a été défini à horizon 2025: - 50 % d'émissions carbone scopes 1 et 2 par rapport à 2017 (voir chapitre 4.1.d « Objectifs RSE à horizon 2025 »).

9 Trésorerie et instruments financiers

9.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers incluent les titres de placements, les dépôts à terme, les dépôts et cautionnements donnés et les instruments dérivés actifs. Par application d'IFRS 9, ils sont classifiés et évalués en trois grandes catégories :

- coût amorti ;
- juste valeur par résultat ;
- juste valeur par résultat global

La classification de chaque actif financier est déterminée en fonction des modalités de gestion définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie.

Les actifs financiers dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est supérieure à douze mois, sont classés en actifs financiers non courants. Ceux dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est inférieure à douze mois sont classés en actifs financiers courants.

Un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est appliqué sur les actifs financiers valorisés au coût amorti.

Les passifs financiers incluent les dettes financières, les dépôts et cautionnements reçus, et les instruments dérivés passifs.

Titres de placements

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur par résultat sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture. Pour les titres pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation : utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, référence à la valeur de marché actuelle d'un instrument équivalent, analyse des flux de trésorerie actualisés ou autres modèles de valorisation.

Les placements en actions sont évalués ligne à ligne en juste valeur par résultat ou en juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 9.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit attendues. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 9.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôt Euromillions - My Million et dépôts et cautionnements

Le dépôt lié au jeu Euromillions - My Million, ainsi que des dépôts et cautionnements sont présentés dans les actifs financiers non courants. Ils sont évalués au coût amorti et figurent dans les autres actifs financiers non courants.

Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Le groupe FDJ continue d'appliquer IAS 39 sur les opérations de couverture.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Le Groupe utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont qualifiés par le Groupe de couverture, si les conditions suivantes sont remplies :

- documentation formelle et dès la mise en place de la relation de couverture ;
- test d'efficacité de la couverture de 80% à 125% durant toute l'opération ;
- dans le cas de couverture d'un événement futur, caractère hautement probable de l'événement.

Ces instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et réévalués à chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres dont la valeur est déterminée à partir des prix d'instruments traités sur des marchés d'actifs.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers non courants au coût amorti	395,0	435,0
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	443,0	433,2
Instruments dérivés non courants	19,0	2,7
Autres actifs financiers non courants	9,8	73,8
<i>Total Actifs financiers non courants</i>	<i>866,9</i>	<i>944,7</i>
Actifs financiers courants au coût amorti	192,2	52,4
Actifs financiers courants en juste valeur par résultat	14,1	40,0
Instruments dérivés courants	0,7	0,5
Dépôts et cautionnements	0,7	0,7
<i>Total Actifs financiers courants</i>	<i>207,7</i>	<i>93,7</i>
Total Actifs financiers	1 074,6	1 038,3
Dettes financières, part à plus d'un an	400,3	462,2
Dettes de location, part à plus d'un an	28,4	23,6
Autres passifs financiers non courants	2,4	0,5
<i>Total Passifs financiers non courants</i>	<i>431,1</i>	<i>486,3</i>
Dettes financières, part à moins d'un an	27,7	26,9
Dettes de location, part à moins d'un an	9,3	6,2
Instruments dérivés courants	0,3	0,8
Découverts bancaires	2,5	0,0
Autres passifs financiers courants	34,6	26,6
<i>Total passifs financiers courants</i>	<i>74,4</i>	<i>60,6</i>
Total Passifs financiers	505,5	546,9

L'année 2022 a été marquée par une remontée sensible des taux d'intérêt. Cette situation a amené le Groupe à renouveler ses dépôts à terme pour bénéficier de cette hausse et améliorer la performance de ses placements. Des comptes à terme présentés dans les actifs financiers ont été remplacés pour un montant total de 425 M€, et de nouveaux comptes à terme ont été mis en place pour 525 M€.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat incluent principalement des supports obligataires à moins de trois ans, parmi lesquels des fonds obligataires dédiés, pour 191 M€, que le Groupe a l'intention de conserver jusqu'à leur échéance.

La grande majorité des placements financiers du Groupe conserve une grande liquidité à très court terme.

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement le dépôt Euromillions (7 M€ aux 31 décembre 2022 et 2021), valorisé en juste valeur par résultat. Au 31 décembre 2021, ils incluaient également le dépôt lié à la convention fiducie sûreté pour 60 M€, valorisé au coût amorti, destiné à protéger les avoirs des joueurs en ligne sur les activités de paris sportifs et de loterie. Ce dépôt a été remplacé en septembre 2022 par un cautionnement fourni par trois compagnies d'assurance européennes de 1^{er} rang.

en millions d'euros	31.12.2021	Flux cash					Flux non cash					31.12.2022
		Emission dette financière long terme	Remboursement dette financière	Variation des découverts	IFRS 16 - loyers	Total flux cash	Variation de périmètre	Effet de change	Reclassement courant / non courant dette financière	Autres	Total flux non cash	
Dettes financières, part à plus d'un an	462,2		-43,0			-43,0	9,4	-1,5	-27,0	0,2	-18,8	400,3
Dettes de location, part à plus d'un an	23,6					0,0	4,9	-0,1	-8,4	8,4	4,8	28,4
Autres passifs financiers	0,5					0,0	1,8				1,8	2,4
Total Passifs financiers non courants	486,3	0,0	-43,0	0,0	0,0	-43,0	16,1	-1,6	-35,4	8,7	-12,2	431,1
Dettes financières, part à moins d'un an	26,9		-27,0			-27,0	0,9		27,0		27,9	27,7
Dettes de location, part à moins d'un an	6,2				-7,6	-7,6	2,4		8,4		10,8	9,3
Instruments dérivés courants	0,8					0,0				-0,5	-0,5	0,3
Découverts bancaires	0,0			2,5		2,5					0,0	2,5
Autres passifs financiers	26,6		-1,8			-1,8	9,8				9,8	34,6
Total Passifs financiers courants	60,6	0,0	-28,8	2,5	-7,6	-33,9	13,1	0,0	35,4	-0,5	47,9	74,4
Total Passifs financiers	546,9	0,0	-71,8	2,5	-7,6	-77,0	29,2	-1,6	0,0	8,2	35,7	505,5

La dette financière courante et non courante de 463 M€ (489 M€ au 31 décembre 2021) est constituée :

- d'un emprunt destiné au financement de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation de 325 M€ net des frais d'émission de 3 M€, dont 305 M€ en part non courante et 19 M€ en part courante. Cet emprunt, mis en place le 1^{er} avril 2020, est d'une valeur nominale de 380 M€, amortissable sur 20 ans à taux variable (Euribor), et fait l'objet d'une couverture de taux jusqu'en juin 2026 pour 166 M€ et jusqu'en septembre 2027 pour 49 M€ ;
- d'un emprunt lié à l'acquisition du siège du Groupe de 72 M€, dont 64 M€ en part non courante et 8 M€ en part courante. Il est d'une valeur nominale de 120 M€, amortissable, à taux fixe, à échéance du 24 novembre 2031 ;
- d'un emprunt de 24 M€, soit 27 M€, intégralement en part non courante. Souscrit en mai 2019 dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group, il est d'une valeur nominale de 100 M€, remboursable in fine en deux tranches en 2024 et 2025, à taux variable (Sonia), et a fait l'objet d'un remboursement volontaire de 31 M€ sur l'exercice.

2022 - En millions d'euros	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 2 ans	A plus de 3 ans	A plus de 4 ans	A plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants au coût amorti		225,0	25,0	35,0	110,0	0,0	395,0
Actifs financiers non courants évalués en juste valeur par résultat		396,9	46,1	0,0	0,0	0,0	443,0
Instrument dérivés non courants		0,2	0,0	13,9	4,9	0,0	19,0
Autres actifs financiers non courants		9,5	0,0	0,0	0,0	0,3	9,8
Total Actifs financiers non courants	0,0	631,5	71,1	48,9	114,9	0,3	866,9
Actifs financiers courants au coût amorti	192,2						192,2
Actifs financiers courants évalués en juste valeur par résultat	14,1						14,1
Instruments dérivés courants	0,7						0,7
Dépôts et cautionnements	0,7						0,7
Total Actifs financiers courants	207,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-	207,7
Total Actifs financiers	207,7	631,5	71,1	48,9	114,9	0,3	1 074,6
Dettes financières, part à plus d'un an		36,4	27,1	46,9	27,2	262,6	400,3
Dettes de location		8,8	8,0	4,5	2,1	5,0	28,4
Autres passifs financiers non courants		0,7	0,6	0,2	0,1	0,8	2,4
Total Passifs financiers non courants	0,0	46,0	35,7	51,6	29,4	268,4	431,1
Dettes financières, part à moins d'un an	27,7						27,7
Dettes de location	9,3						9,3
Instruments dérivés courants	0,3						0,3
Découverts bancaires	2,5						2,5
Autres passifs financiers courants	34,6						34,6
Total passifs financiers courants	74,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	74,4
Total Passifs financiers	74,4	46,0	35,7	51,6	29,4	268,4	505,5

2021 - En millions d'euros	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 2 ans	A plus de 3 ans	A plus de 4 ans	A plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants au coût amorti		115,0	80,0	60,0	110,0	70,0	435,0
Actifs financiers non courants évalués en juste valeur par résultat		433,2	0,0	0,0	0,0	0,0	433,2
Instrument dérivés non courants		0,0	0,0	0,0	1,9	0,8	2,7
Autres actifs financiers non courants		73,5	0,0	0,0	0,0	0,3	73,8
Total Actifs financiers non courants	0,0	621,7	80,0	60,0	111,9	71,1	944,7
Actifs financiers courants au coût amorti	52,4						52,4
Actifs financiers courants évalués en juste valeur par résultat	40,0						40,0
Instruments dérivés courants	0,5						0,5
Dépôts et cautionnements	0,7						0,7
Total Actifs financiers courants	93,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-	93,7
Total Actifs financiers	93,7	621,7	80,0	60,0	111,9	71,1	1 038,4
Dettes financières, part à plus d'un an		26,5	48,4	26,6	71,1	289,6	462,2
Dettes de location, part à plus d'un an		5,5	5,0	4,1	3,9	5,1	23,6
Autres passifs financiers non courants		0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,5
Total Passifs financiers non courants	0,0	32,0	53,5	30,7	75,0	295,0	486,3
Dettes financières, part à moins d'un an	26,9						26,9
Dettes de location, part à moins d'un an	6,2						6,2
Instruments dérivés courants	0,8						0,8
Découverts bancaires	0,0						0,0
Autres passifs financiers courants	26,6						26,6
Total passifs financiers courants	60,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,6
Total Passifs financiers	60,6	32,0	53,5	30,7	75,0	295,0	546,8

9.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements monétaires à court terme, parfaitement liquides, d'une maturité inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, au regard des critères prévus par IAS 7.

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur par résultat sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture.

Les découverts sont comptabilisés en tant que passifs financiers courants.

En millions d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Placements, équivalents de trésorerie	353,0	221,2
Comptes bancaires et autres disponibilités	160,4	380,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	513,4	601,7

Les placements, équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à terme ou à vue rémunérés (42 M€ au 31 décembre 2022 et 65 M€ au 31 décembre 2021) et des parts d'OPCVM (311 M€ au 31 décembre 2022 et 156 M€ au 31 décembre 2021). Ces dernières incluent le fonds Euromillions (105 M€ au 31 décembre 2022 et 103 M€ au 31 décembre 2021).

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détaillée en note 9.3.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction importante qui limiterait sa capacité à avoir accès aux actifs des filiales qu'il contrôle.

9.3 Flux de trésorerie

En 2021, les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incluaient des dépréciations d'actifs.

La variation des provisions en 2021 était impactée par une reprise de provision de 34 M€ faisant suite à l'arrêt définitif de la Cour de cassation en faveur de FDJ dans la procédure engagée par des courtiers-mandataires.

Sur 2021 et 2022, les modalités de règlement des éléments du besoin en fonds de roulement liées à l'activité sont comparables :

- rythme hebdomadaire pour les créances et dettes avec le réseau de distribution,
- mensuel pour les prélèvements publics hors lots non réclamés,
- annuel pour les acomptes de prélèvements publics (en décembre) et les lots non réclamés (1er semestre de l'année suivante).

En 2022, l'évolution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de -64 M€ s'explique principalement par la croissance des créances nettes sur le réseau de distribution, suite à un effet calendrier défavorable et une augmentation du niveau des mises en fin de période, et des gros lots remportés fin 2021 par des joueurs et payés en 2022.

En 2021, l'évolution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de +201 M€ s'expliquait principalement par la croissance des prélèvements publics portée par les lots non réclamés et des gros lots remportés en fin d'année par des joueurs et non encaissés.

Les investissements nets des dettes et avances correspondantes s'élèvent à 104 M€⁷ en 2022, 76 M€⁸ en 2021. Ils portent principalement sur les développements des systèmes d'information et de back-office ainsi que sur les terminaux de prises de jeux.

Les acquisitions de titres de 43 M€ en 2022 correspondent au prix payé, incluant le cash, de l'Addition et d'Aleda.

La variation des actifs financiers courants et non courants (-105 M€ en 2022 et -216 M€ en 2021) s'explique par la hausse sensible des taux d'intérêt en 2022, qui a conduit le Groupe à renouveler ses dépôts à terme pour améliorer la performance de ses placements ; des nouveaux comptes à terme (+525 M€) ont été mis en place en remplacement de comptes à terme arrêtés (-425 M€). En 2021, des fonds dédiés investis en obligations avaient été créés (-200 M€), et des dépôts à terme étaient arrivés à échéance (+210 M€) et renouvelés (-165 M€).

Le dépôt lié à la convention de fiducie sûreté destiné à couvrir les avoirs des joueurs en ligne, de 60 M€, a fait l'objet d'un remboursement en septembre 2022 et été remplacé par un cautionnement bancaire.

La liquidation des sociétés de Sporting Group devenues non opérationnelles ayant été finalisée en 2022, un versement de 10 M€, présenté en flux d'investissements, a été perçu.

Le remboursement sur 2022 de 72 M€ de la dette financière correspond principalement à la part courante des emprunts pour 27 M€, et au remboursement volontaire anticipé sur l'emprunt contracté dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group pour 31 M€ (37 M€). En 2021, le remboursement de 189 M€ de la dette financière incluait le versement de 156 M€ à l'Etat suite à la clôture des fonds joueurs consécutive à la loi Pacte, la part courante des emprunts pour 27 M€ et un remboursement anticipé sur l'emprunt contracté dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group pour 5 M€ (6 M€).

Les autres flux de trésorerie liés aux activités de financement portent principalement sur les actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance.

Les loteries participantes du jeu Euromillions⁹ ont constitué un trust, de droit anglais, afin de couvrir les risques de contrepartie et de défaut. Le trust est géré par un trustee, The Law Debenture Trust Corporation. Pour FDJ, les sommes déposées au titre des garanties dans un fonds sont gérées par le trustee (qui est seul à avoir la capacité à faire exécuter les paiements) et se décomposent en sommes

⁷ 97 M€ avant dettes sur immobilisations et avances

⁸ 102 M€ avant dettes sur immobilisations et avances

⁹ An Post (Irlande), Camelot (Royaume-Uni), FDJ, la Loterie Nationale belge, la Loterie Nationale luxembourgeoise, Österreichische Lotterien (Autriche), Santa Casa (Portugal), Swisslos (Suisse), Loterie Romande (Suisse).

allouées exclusivement aux gagnants du jeu Euromillions (105 M€ au 31 décembre 2022 et 103 M€ au 31 décembre 2021) incluses dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

9.4 Résultat financier

Le **résultat financier** inclut :

- le coût de l'endettement ;
- les produits liés aux placements financiers ;
- la variation de valeur des instruments dérivés ;
- le résultat de change.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Coût de l'endettement financier	-6,6	-5,8
Plus-values de cession	0,0	2,3
Produits d'intérêt sur les placements	4,0	2,9
Instruments dérivés (Produits)	0,0	0,0
Produits financiers sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	8,4	19,7
Gains de change	2,6	0,6
Autres produits financiers	0,9	2,3
Produits financiers	15,8	27,9
Instruments dérivés (Charges)	-2,1	-0,4
Charges financières sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	-28,5	0,0
Pertes de change	-4,1	-0,7
Autres charges financières	-0,8	-0,2
Charges financières	-38,0	-1,3
Résultat financier	-28,7	20,8

Le coût de l'endettement financier correspond essentiellement à la charge d'intérêt sur les emprunts liés aux droits exclusifs d'exploitation, à l'acquisition du siège social et de Sporting Group.

L'évolution des charges et produits financiers nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat (-20 M€ en 2022 et +20 M€ entre 2021) est liée à l'évolution des marchés, en net recul sur 2022 a contrario d'une reprise observée sur 2021. Elle inclut la baisse de la valorisation des fonds obligataires dédiés à échéance 2024 pour 8,4 M€, ainsi que celle des obligations structurées échues en 2024 et 2025 pour 5,2 M€. Ces diminutions sont induites par l'augmentation des taux d'intérêt. L'intention du Groupe est de garder ces actifs jusqu'à leur échéance ; ils feront l'objet d'un remboursement à leur valeur nominale, retrouvant ainsi leur valorisation initiale. Malgré un environnement mondial difficile pour la Tech (ralentissement des investissements dans des startups, baisse des valorisations), la performance financière des fonds du Groupe investis en capital-risque continue sa tendance positive (+6 M€).

FDJ est exposée à des risques de change, principalement sur le dollar américain et la livre sterling. Les évolutions de cours génèrent du résultat de change pour les actifs et passifs financiers non couverts.

9.5 Politique de gestion des risques financiers

Dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, le Groupe est confronté à quatre grandes catégories de risques :

- le risque de crédit (lié au risque de défaillances des contreparties des opérations) ;
- le risque de liquidité (lié à l'incapacité, pour le groupe, de faire face à ses obligations de paiements) ;
- le risque de taux (principalement lié à la hausse des taux)
- le risque de marché

Les éléments ci-dessous décrivent la nature de ces risques, et les actions mises en œuvre par le Groupe pour en limiter les effets.

9.5.1 Risque de crédit des placements et instruments dérivés

Le risque de crédit ou risque de contrepartie des placements et des instruments financiers dérivés est suivi par le Comité de Trésorerie comprenant notamment la directrice Finances et des membres du département Trésorerie et Placements. Ce risque correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie, entraînant le non-respect de ses obligations vis-à-vis de lui.

La politique du Groupe, pour les placements et instruments dérivés, consiste à limiter les opérations pondérées par la nature des risques, à un montant maximal par contrepartie autorisée. Cette liste de contreparties autorisées est établie par le Comité de Trésorerie, sélectionnée selon un double critère fonction de leur rating et de la durée de l'opération. Elle est revue périodiquement, a minima chaque semestre. En cas de baisse de notation d'une contrepartie en deçà du rating minimum, le Comité de Trésorerie statue sur la conservation éventuelle des opérations existantes jusqu'à leur échéance.

Le Groupe considère que le risque de défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat, est limité, en raison de la politique de gestion des contreparties ; et plus particulièrement le niveau minimum de rating long terme retenu pour ces opérations.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers non courants au coût amorti	395,0	435,0
Actifs non courants évalués à la juste valeur par résultat (hors fonds d'innovation)	374,3	377,4
Instruments dérivés non courants	19,0	2,7
<i>Total actifs financiers non courants (hors fonds d'innovation)</i>	<i>788,3</i>	<i>815,1</i>
Actifs financiers courants au coût amorti	192,2	52,4
Actifs courants évalués à la juste valeur par résultat	14,1	40,0
Instruments dérivés courants	0,7	0,5
<i>Total titres de placement courants</i>	<i>207,0</i>	<i>93,0</i>
Placements, équivalents de trésorerie	353,0	221,2
Total placements (hors fonds d'innovation)	1 348,3	1 129,3

Au 31 décembre 2022, les placements étaient composés principalement :

- d'OPCVM et assimilés pour 615 M€ (518 M€ au 31 décembre 2021),
- d'investissements avec contrepartie pour 712 M€ (606 M€ au 31 décembre 2021). Ces derniers incluent 607 M€ de comptes à terme (505 M€ au 31 décembre 2021), 20 M€ de dépôts à vue rémunérés (45 M€ au 31 décembre 2021), 85 M€ d'EMTN (56 M€ d'EMTN au 31 décembre 2021).
- d'instruments dérivés pour 20 M€ au 31 décembre 2022 (3 M€ au 31 décembre 2021)
- d'intérêts courus pour 2 M€ (31 décembre 2022 et 2021).

Le risque de crédit sur les investissements avec contrepartie s'analyse comme suit :

<i>Encours</i>	Encours total en M€ au 31.12.2022	Nombre de contreparties par tranche			
		0 - 25 M€	25 - 50 M€	50 - 100 M€	100 - 150 M€
AA / Institutions Financières	294	-	1	-	2
A / Institutions Financières	418	5	4	2	-
TOTAL	712				

9.5.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Il inclut notamment les risques de contrepartie sur certains jeux, dont les montants peuvent potentiellement être élevés, et qui doivent pouvoir être couverts par une trésorerie mobilisable dans un court délai. Ces derniers font l'objet d'une couverture par ailleurs (voir note 4.4.1 – Couverture du risque de contrepartie).

L'exposition de FDJ au risque de liquidité est limitée dans la mesure où la politique de gestion de trésorerie du Groupe prévoit que plus de 20 % des encours doivent être investis sur des supports monétaires, et que la somme de ces encours monétaires et des encours investis sur des supports à moins de trois ans représente un minimum de 80 % du total des placements.

Le Comité de Trésorerie, dirigé par la Directrice Finances, suit mensuellement la position de liquidité et s'assure du respect des limites définies.

Les encours investis sur des supports court terme et obligataires à moins de trois ans sont en phase avec la politique de gestion de trésorerie de FDJ.

Au 31 décembre 2022, le niveau moyen des placements était de 1 591 M€. Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, avant frais d'émission, s'élevait à 427 M€ :

- 328 M€ correspondant à la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs (hors frais d'émission) ;
- 72 M€ de dette financière liée à l'acquisition du siège du Groupe ;
- 27 M€ de dette financière liée à l'acquisition de Sporting Group.

La majeure partie des supports court terme et obligataires à moins de trois ans peut être récupérée, sans pénalité ou risque en capital, à l'issue d'un préavis de 32 jours calendaires.

Par ailleurs, des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021 pour un montant de 150 M€ sur des horizons compris entre février 2023 et février 2026.

Compte tenu du niveau des placements au 31 décembre 2022, et sur la base de ses prévisions d'activité, d'investissements et de remboursement de dettes financières, le Groupe estime qu'il dispose de la capacité financière pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours de 12 prochains mois à compter de la date d'examen des comptes annuels par le Conseil d'administration.

9.5.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt d'un actif financier est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt d'un passif financier est le risque de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

L'exposition du Groupe aux variations du taux d'intérêt est liée à ses placements futurs d'une part, et à ses emprunts à taux variable d'autre part. Le Groupe met en œuvre une politique de gestion dynamique de son risque de taux sous la supervision du Comité de Trésorerie. L'objectif de cette politique est de sécuriser un revenu minimum des placements, dans le cadre d'une gestion à horizon maximum de cinq ans, et de couvrir à un prix raisonnable le risque de taux d'intérêt des emprunts.

La sensibilité au risque de taux résulte de placements à taux fixes (obligations et titres de créances négociables), d'instruments dérivés de taux, et de dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2022, la part des placements exposés à ce risque direct est de 110 M€ ; ils ont pour objectif de compenser les effets d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. La variation à la hausse ou à la baisse de 1% de l'ensemble de la courbe de taux n'aurait pas d'incidence significative sur la juste valeur des placements. Les dettes à taux variable, avant frais

d'émission, concernent la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs (328 M€) et la dette liée à l'acquisition de Sporting Group (27 M€).

Les hausses significatives des taux d'intérêt intervenues en 2022 ont accru les coûts de financement, mais les couvertures mises en place, couvrant 65% de l'emprunt portant sur la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs, ont substantiellement limité la croissance des charges d'intérêt. En parallèle, des placements à taux variable sont adossés à la partie non couverte de cet emprunt (114 M€), limitant également la sensibilité au risque de taux.

L'impact d'une variation à la hausse de 1 % de l'ensemble de la courbe de taux serait inférieur à 1 M€.

9.5.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

Le Groupe est exposé à un risque de marché lié aux évolutions des supports d'investissements utilisés.

Le Groupe met en œuvre une stratégie de placement dont l'objectif est de limiter ces risques, la principale composante de cette stratégie est la définition d'une allocation d'actifs qui encadre les possibilités d'investissements par grande classe d'actifs.

Cette allocation prévoit un plafond pour les actifs risqués :

- Les placements de type « actions » ne peuvent représenter plus de 4% du total des actifs ;
- Les placements de type « diversification » (obligations convertibles, prêts seniors, immobilier...) ne peuvent représenter plus de 8% des actifs ;
- Les placements en obligations au-delà de trois ans ne peuvent représenter plus de 8% des actifs.

Les placements de type monétaires et obligataires de moins de trois ans doivent représenter un minimum de 80% des actifs.

Outre ces éléments d'allocation, une diversification géographique des placements est mise en œuvre, et les stratégies utilisées doivent permettre une volatilité du portefeuille significativement moins élevée que celle des indices de marchés.

Au 31 décembre 2022, les placements soumis à un risque de marché s'élèvent à 709 M€ (574 M€ au 31 décembre 2021).

9.6 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent :

- à l'actif, l'ensemble des placements (classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie), l'ensemble des prêts et créances liées à l'activité, les dérivés ainsi que les comptes bancaires,
- au passif, l'ensemble des dettes, dettes liées à l'activité, dérivés et dettes financières.

Compte tenu de la nature des instruments financiers (actif, passif), leur valeur comptable correspond à leur juste valeur.

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2022	31.12.2021	
		<i>Catégorie IFRS 9 et valorisation</i>		
		Niv. 1	Niv. 2	
		Juste Valeur	Juste Valeur	
Trésorerie	Juste Valeur par résultat	Niv. 1	160,4	380,4
Equivalents de trésorerie			353,0	221,2
	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>247,6</i>	<i>118,5</i>
	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>105,4</i>	<i>102,7</i>
Actifs financiers non courants			867,0	944,5
	<i>dont actifs financiers non courants au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>395,0</i>	<i>435,0</i>
	<i>dont actifs financiers non courants en juste valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>374,3</i>	<i>377,4</i>
	<i>dont titres non consolidés (fonds d'innovation)</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>52,7</i>	<i>42,6</i>
	<i>dont titres non consolidés (fonds d'innovation)</i>	<i>Niv. 3</i>	<i>16,2</i>	<i>13,2</i>
	<i>dont autres actifs financiers non courants</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>28,8</i>	<i>76,3</i>
Actifs financiers courants			207,7	93,7
	<i>dont actifs financiers courants en juste valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>14,1</i>	<i>40,0</i>
	<i>dont actifs financiers courants au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>192,2</i>	<i>52,4</i>
	<i>dont instruments dérivés courants</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>0,7</i>	<i>0,5</i>
	<i>dont dépôts et cautionnements</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>0,7</i>	<i>0,7</i>
Créances clients et réseau de distribution (valeur nette)			465,8	358,5
	<i>dont créances clients</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>72,7</i>	<i>38,1</i>
	<i>dont créances sur le réseau de distribution</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>393,1</i>	<i>320,4</i>
Autres actifs d'exploitation hors créances fiscales et sociales et hors charges constatées d'avance			202,4	212,4
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS			2 256,2	2 210,7
Passifs financiers non courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	431,1	486,3
Dettes fournisseurs et réseau de distribution			465,7	385,7
	<i>dont fournisseurs</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>201,9</i>	<i>173,0</i>
	<i>dont dettes envers le réseau de distribution</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>263,8</i>	<i>212,6</i>
Fonds joueurs courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	304,6	256,6
Gains à payer - Disponibilités joueurs	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	319,8	370,0
Autres passifs d'exploitation hors dettes fiscales et sociales et hors produits constatés d'avance	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	78,2	68,6
Autres passifs financiers courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	74,4	60,6
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS - PASSIFS			1 673,9	1 627,8

Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Utilisation de données, autres que les prix cotés d'un instrument identique, observables directement ou indirectement sur le marché (données corroborées par le marché : courbe de taux d'intérêt, taux de swap, méthode des multiples, etc.)

Niveau 3 : Techniques d'évaluations fondées sur des données non observables telles que des projections ou des données internes

10 Participations dans les coentreprises

<i>En millions d'euros</i>	Total
Valeur des titres au 31.12.2020	14,7
Variation de périmètre	0,0
Quote-part de résultat net 2021	4,1
Dividendes	0,0
Ecarts de conversion	1,8
Valeur des titres au 31.12.2021	20,6
Variation de périmètre	0,0
Quote-part de résultat net 2022	1,1
Dividendes	-2,7
Ecarts de conversion	-0,7
Valeur des titres au 31.12.2022	18,3

10.1 Société de Gestion de l’Echappée (SGE)

SGE, qui gère l’équipe cycliste Groupama-FDJ, a été cédée à hauteur de 50% à Groupama le 6 décembre 2018 et a été mise en équivalence à compter de cette date. L’Association l’Échappée reste, pour sa part, responsable des questions d’éthique, de la définition du programme sportif et de la gestion éventuelle de toutes les activités liées au sport cycliste amateur. Le contrat de sponsoring entre FDJ et SGE représente une charge de 8 M€ en 2022 (4 M€ en 2021).

10.2 Lotteries Entertainment Innovation Alliance (LEIA)

Le Groupe détient une participation de 20% dans Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS, société de droit norvégien, plateforme de distribution de jeux digitaux située en Norvège. Les autres actionnaires sont Danske Lotterie Spile, Danemark (20%), Norsk Tipping, Norvège (20%), Veikkaus, Finlande (20%) et Svenska Spel, Suède (20%). Les relations commerciales du Groupe avec cette société représentent un produit net de 2,3 M€ en 2022 (environ 2,4 M€ en 2021).

10.3 Beijing ZhongCai Printing (BZP)

Le Groupe détient une participation de 46,25% dans Beijing ZhongCai Printing Co Ltd (BZP), société chinoise d’impression de tickets de loterie mise en équivalence. La loterie chinoise CWL (China Welfare Lottery) en détient 53,75%.

Le Groupe n’a pas de relation commerciale significative avec BZP en 2021 et 2022. BZP a versé au Groupe des dividendes, nets des effets de change et des retenues à la source, de 3 M€ en 2022 (pas de dividendes sur 2021).

10.4 Services aux Loteries en Europe (SLE)

Le Groupe détient une participation de 26,57% dans une coentreprise, Services aux Loteries en Europe (SLE), société coopérative à responsabilité limitée de droit belge localisée à Bruxelles et créée en octobre 2003 pour réaliser les opérations communes du jeu Euromillions (tirage, centralisation des combinaisons, calcul des rapports et organisation des transferts de fonds entre les opérateurs pour le paiement des lots). Le capital de la société est détenu par les dix loteries membres du jeu. En 2022, les relations commerciales du Groupe avec SLE représentent un produit de 2 M€ (comme en 2021).

10.5 National Lotteries Common Services (NLCS)

Le Groupe détient une participation de 50% dans une coentreprise, National Lotteries Common Services (NLCS), société de droit français créée en février 2013 afin de rassembler des loteries dans une démarche de mise en commun de leurs compétences et leurs moyens en matière de paris sportifs. L’autre actionnaire est SCML, la loterie d’Etat portugaise Santa Casa de la Misericordia de Lisboa Aucune transaction avec cette société n’a d’incidence significative sur le Groupe. Les transactions commerciales du Groupe avec cette société représentent un produit net nul en 2022 (1,6 M€ en 2021).

11 Actifs (et passifs) destinés à être cédés

Les actifs et passifs répondant à la définition d’actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs et passifs du bilan. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Le Groupe a l’intention de céder les actifs B2C opérés par Sporting Group, présentés dans l’information sectorielle dans les activités de diversification. En conséquence, les actifs et passifs correspondants sont reclassés en « actifs destinés à être cédés » et en « passifs destinés à être cédés » selon le référentiel IFRS 5.

12 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les taux d'impôt retenus sont les taux adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière pour chaque juridiction fiscale.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de la période. L'impôt différé résulte des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que des déficits fiscaux. Il est déterminé selon la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible ou, au-delà, d'impôts différés passifs de même maturité. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans l'état de la situation financière par entité fiscale.

12.1 Charge d'impôt sur le résultat

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Imposition différée	-4,2	0,7
Impôt exigible	-109,1	-123,1
Total charge d'impôt sur le résultat	-113,3	-122,5

En 2022, l'évolution de la charge d'impôt résulte principalement du taux d'impôt, en baisse avec un taux effectif d'impôt à 27,0% (29,7% en 2021).

12.2 Impôts exigibles

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actifs d'impôt exigible	27,0	13,0
Passifs d'impôt exigible	1,3	1,1

Les actifs (passifs) d'impôts exigibles correspondent principalement au montant net des acomptes d'impôts sur le résultat payés et de la dette liée à la charge d'impôt sur la période.

12.3 Impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles	9,6		10,1	
Charges non déductibles temporairement	7,3		6,2	
Autres sources de différences temporaires*	7,2	-59,0	3,3	-46,7
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur déficits fiscaux reportables			6,1	
Total impôt différé	24,1	-59,0	25,6	-46,7
Impôt différé net		-34,9		-21,0

(*) principalement amortissements dérogatoires

Compte tenu des perspectives de recouvrement, des impôts différés actifs sur des déficits fiscaux ont été repris en 2022.

12.4 Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Résultat comptable consolidé avant impôt et incidence mise en équivalence	420,1	412,5
Taux d'impôt normal théorique	25,8%	28,4%
Charge d'impôt théorique	108,5	117,2
<i>Incidence des éléments générant une différence avec l'impôt théorique :</i>		
- Différences permanentes	-1,8	17,3
- Effet taux d'impôts (différenciel entre les pays et application de taux réduit) sur les impôts courants et différés	-5,1	-0,1
- Crédits d'impôts	-1,0	-12,4
- Déficit fiscaux nets des utilisations	13,1	-0,7
- Autres éléments	-0,4	1,2
Total écarts impôt effectif / impôt théorique	4,9	5,3
Charge d'impôt effectif	113,3	122,5
Taux d'impôt effectif	27,0%	29,7%

En 2022, les sources de différence avec la charge d'impôt théorique portent principalement sur les déficits fiscaux de filiales étrangères. En 2021, il s'agit principalement des dépréciations décrites en 4.2.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants », ainsi que les déficits fiscaux de filiales étrangères.

Les crédits d'impôt portent principalement sur le mécénat.

13 Résultat par action

Le calcul du résultat net par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Il est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

	31.12.2022	31.12.2021
Résultat part du Groupe (en millions d'euros)	307,9	294,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (*) sur la période	190 816 794	190 956 080
Effet des instruments dilutifs (actions de performance)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions - dilué sur la période	190 816 794	190 956 080
Résultat de base par action (en euros)	1,61	1,54
Résultat dilué par action (en euros)	1,61	1,54

* net des actions autodétenues.

FDJ considère avoir acquis les actions détenues auparavant par Soficoma. Au regard du litige en cours avec la société Soficoma, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ne prend pas en compte cette opération (voir note 14 ci-après).

14 Capitaux propres

14.1 Capital social

Le capital social de FDJ s'élève à 76 400 000€, composé de 191 000 000 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,40€ chacune.

La répartition du capital est détaillée en note 1.1.

14.2 Actions auto-détenues¹⁰

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Un programme de rachat et de vente d'actions de la société autorisé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019, en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 4 novembre 2019, a été mis en œuvre aux fins de conclure un contrat de liquidité ayant pour objet d'animer l'action FDJ. La somme maximum de 6 M€ a été affectée à ce contrat de liquidité, pour une durée allant jusqu'au 19 décembre 2023.

Ce programme fait l'objet d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Des achats d'actions sont également effectués dans le cadre du programme d'attribution d'actions de performance octroyé le 30 juin 2021 et le 26 avril 2022.

Au 31 décembre 2022, les actions propres enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 185 319 actions pour une valeur de 6,7 M€ (112 063 actions pour une valeur de 4,5 M€ au 31 décembre 2021).

14.3 Réserves

L'activité du Groupe dans le domaine de l'organisation et de l'exploitation des jeux d'argent implique des risques et engagements spécifiques, particulièrement importants, qu'il se doit d'anticiper par des couvertures adaptées.

Jusqu'à début 2022, les risques rares (fréquence d'occurrence très faible et montant très élevé de plusieurs événements de jeux qui se reproduiraient sur une même période) et extrêmes (fréquence d'occurrence extrêmement faible, montant très élevé) étaient couverts par une réserve statutaire. A la suite d'une mise à jour de l'évaluation de ces risques et de leur couverture assurantielle, les actionnaires de FDJ ont décidé, lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2022, de mettre fin à la réserve statutaire et de couvrir les risques résiduels par la réserve facultative. Ainsi, le montant de 97 M€, incluant une dotation de 5 M€ préalable au transfert, a été transféré à la réserve facultative.

¹⁰ Il est rappelé par ailleurs que 5 730 000 actions de la Société font l'objet d'un contentieux devant la Cour d'appel d'Aix en Provence avec Soficoma (voir note 15 – Procédures contentieuses et judiciaires en cours), FDJ considérant avoir acheté ces actions le 18 mai 2017. Il est précisé à ce titre que l'assemblée générale mixte du 18 juin 2018 a décidé d'annuler les actions concernées sous la condition suspensive de ce qu'il soit fait droit à la demande formulée devant le Tribunal de commerce, c'est-à-dire que le Tribunal constate que (i) en application de l'article 15b) des statuts Soficoma était tenue de céder ses actions dans le délai de 3 mois suivant la réunion du conseil d'administration ayant constaté la perte de ses conditions de capacité pour demeurer actionnaire de FDJ, (ii) FDJ a satisfait à son obligation de payer le prix des actions en consignation le prix à la Caisse des dépôts et consignations, (iii) Soficoma a perdu sa qualité d'actionnaire à cette date de consignation, soit le 18 mai 2017 et (iv) FDJ est autorisée à retranscrire dans ses registres le transfert par Soficoma à FDJ de ces actions.

14.4 Distribution de dividendes

Les dividendes relatifs à l'exercice 2022, soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 27 avril 2023 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont de 262 M€, soit 1,37 € par action.

Les dividendes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuvés par l'Assemblée Générale du 26 avril 2022 sont de 237 M€, soit 1,24 € par action. Ils ont été versés le 4 mai 2022.

15 Transactions avec les parties liées

15.1 Etat

L'Etat dispose d'un contrôle étroit sur FDJ avec des prérogatives spécifiques dont notamment un droit de veto octroyé au commissaire du gouvernement sur les décisions prises au cours des instances de FDJ, l'approbation par décret des modifications des statuts de FDJ et également l'obtention d'un agrément préalable des ministres chargés de l'économie et du budget, après consultation de l'Autorité Nationale des Jeux pour l'entrée en fonction du président, directeur général et directeurs généraux délégués de FDJ.

Le décret droits exclusifs du 17 octobre 2019 fixe des fourchettes et/ou plafonds de TRJ par gamme de jeux tandis que l'article 138 I° de la loi Pacte met ainsi en place un prélèvement au profit de l'Etat calculé sur la base du produit brut des jeux soit, en l'occurrence, la différence entre les sommes engagées à partir du 1^{er} janvier 2020 par les joueurs et les sommes à verser ou à reverser aux gagnants. Le taux de ce prélèvement est fixé à 54,5% pour les jeux de tirage traditionnels dont le premier rang est réparti en la forme mutuelle et à 42% pour les autres jeux de loterie. Les conditions et modalités de recouvrement annuel de ce prélèvement sont définies par décret.

Les montants inscrits à ce titre au compte de résultat et dans l'état de la situation financière sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2022	31.12.2021
Etat de la situation financière - Actif	Droits exclusifs d'utilisation (valeur brute)	380,0	380,0
Etat de la situation financière - Actif	Acompte sur prélèvements publics	202,2	202,1

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2022	31.12.2021
Etat de la situation financière - Passif	Prélèvements publics (incluant LNR)	459,0	501,7

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2022	31.12.2021
Compte de résultat	Prélèvements publics	4 147,4	3 816,0

La convention conclue entre l'Etat et FDJ, en date du 17 octobre 2019, prévoit qu'au terme normal ou anticipé des droits exclusifs, les biens strictement nécessaires à l'exploitation des droits exclusifs sont repris par l'Etat contre une indemnité correspondant à la valeur vénale des immeubles et la valeur nette comptable des autres immobilisations.

Les transactions entre FDJ et d'autres entreprises publiques (France Télévisions, EDF, SNCF, La Poste...) sont toutes réalisées à des conditions normales de marché.

15.2 Autres parties liées

Les transactions entre FDJ et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, sont éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans cette note.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2016 avait décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ pour une durée de cinq ans, à partir du 5 janvier 2018 et jusqu'au 2 janvier 2023, avec

un plan d'action pluriannuel de 19,5 M€, doté à hauteur de 7 M€ en 2016, 8 M€ sur 2017, 3 M€ pour 2019, et 1,5 M€ sur 2021.

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 a décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ pour une durée de cinq ans, à partir du 3 janvier 2023, avec un plan d'action pluriannuel de 25 M€ sur la période 2023-2027. L'engagement de La Française des Jeux est couvert par une caution bancaire.

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ayant une influence notable sur le Groupe.

15.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants relève des informations données au titre des parties liées.

Les principaux dirigeants siègent au Comité de Direction Groupe qui compte 22 membres.

Dans le compte de résultat consolidé, les rémunérations des dirigeants se limitent aux éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Avantages du personnel à court terme	6,7	5,8
Avantages du personnel à long terme	2,0	0,8
Total	8,7	6,6

Les avantages à court terme incluent l'ensemble des rémunérations. Les autres avantages à long terme comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et frais de santé), les médailles du travail ainsi que les actions de performance.

Dans l'état de la situation financière consolidée, les dettes envers les dirigeants sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Avantages du personnel à court terme	2,1	1,8
Avantages du personnel à long terme	2,3	2,9

La juste valeur des actions gratuites attribuées au cours de la période aux principaux dirigeants dans le cadre des plans de paiement en actions s'élève à 3,3 M€.

Les avantages postérieurs à l'emploi ne concernent pas les mandataires sociaux (la Présidente Directrice-Générale et le Directeur Général Délégué), compte tenu de leur statut de fonctionnaire détaché.

16 Procédures contentieuses et judiciaires en cours (voir note 7)

Litige 84 courtiers-mandataires

Des adhérents de l'Union Nationale des Diffuseurs de Jeux (UNDJ) ont assigné La Française des Jeux en mai 2012 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour voir prononcer la résiliation judiciaire de l'avenant au contrat de courtier mandataire signé en 2003. Cette procédure est actuellement en cours devant le Tribunal.

Litige Soficoma

FDJ a assigné le 23 mai 2017 Soficoma, société civile, pour voir constater la perte de sa qualité d'actionnaire de FDJ. Par jugement du 23 mai 2019, le Tribunal de commerce de Marseille a fait droit à la demande de FDJ. Soficoma a interjeté appel de ce jugement le 20 juin 2019 devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Par arrêt en date du 17 novembre 2022, la Cour d'appel d'Aix en Provence a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de commerce de Marseille en toutes ses dispositions et prononcé la mise hors de cause de la République française représentée par l'agence des participations de l'Etat. Soficoma a formé un pourvoi en cassation le 13 décembre 2022.

Parallèlement, Soficoma a assigné FDJ le 27 décembre 2017 devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour voir constater sa qualité d'actionnaire de FDJ et la voir condamner à lui verser le montant de ses dividendes. Cette affaire a fait l'objet d'un sursis à statuer en raison du litige en cours devant la Cour d'appel d'Aix en Provence.

Procédure devant le Conseil d'Etat

Par courrier en date du 20 mai 2021, le Conseil d'Etat a appelé FDJ dans une procédure introduite en décembre 2019 par quatre requérants afin qu'elle présente des observations. Ces requérants -The Betting and Gaming Council, Betclik Enterprises Limited, European Gaming and Betting Association et SPS Betting France Limited - ont intenté quatorze recours pour excès de pouvoir contre l'Ordonnance n°2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, le décret n° 2019-1060 du 17 octobre 2019 relatif aux modalités d'application du contrôle étroit de l'Etat sur la société La Française des jeux, le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de La Française des Jeux et du Pari mutuel urbain, le décret n° 2019-1105 du 30 octobre 2019 décidant le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société anonyme La Française des jeux, l'Arrêté du 6 novembre 2019 fixant les modalités de transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société La Française des jeux, l'Arrêté du 20 novembre 2019 fixant le prix et les modalités d'attribution d'actions de la société La Française des Jeux, le décret n°2019-1563 du 30 décembre 2019 relatif à l'approbation des statuts de la société La Française des jeux et le décret n° 2020-494 du 28 avril 2020 relatif aux modalités de mise à disposition de l'offre de jeux et des données de jeux. Les requérants sollicitent l'annulation des textes réformant la régulation des jeux d'argent. Ces recours sont pendants devant le Conseil d'Etat. FDJ a déposé un premier mémoire le 6 août 2021, un second mémoire le 23 septembre 2022 et un troisième mémoire le 18 novembre 2022. Les requérants ont déposé de nouveaux mémoires le 11 octobre 2021, le 24 juin 2022, le 1er août 2022, le 12 septembre 2022 et le 23 novembre 2022. L'instruction est actuellement en cours.

Procédure devant la Commission Européenne

Deux plaintes ont été déposées après la privatisation de la FDJ auprès de la Commission européenne, référencées dans le registre des aides d'Etat de celle-ci sous les numéros SA. 56399 et SA. 56634, pour octroi supposé d'aides d'Etat (sous la forme de garantie, de traitement fiscal préférentiel et d'octroi de droits exclusifs pour une rémunération insuffisante). Les plaignants sont l'Association française des jeux en ligne (AFJEL) - plainte du 31 janvier 2020 et The Betting and Gaming Council (BGC) - plainte du 5 mars 2020.

Le 26 juillet 2021, la Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie à l'encontre de la France sur le caractère approprié de la somme de 380 M€ versée en « rémunération des droits exclusifs accordés » sur les paris sportifs en point de vente et la loterie. La décision de la

Commission européenne ayant conduit à l'ouverture de l'enquête a été publiée le vendredi 3 décembre 2021 sur le registre des aides d'Etat figurant sur son site internet ainsi qu'au Journal officiel de l'Union européenne. Celle-ci expose les motivations l'ayant conduit à questionner le montage retenu au regard du droit des aides d'Etat. La procédure est en cours et les parties échangent des mémoires. FDJ a déposé ses observations auprès de la Commission le 3 janvier 2022. Aucun calendrier n'a été communiqué à ce stade par la Commission.

Le sujet de la garantie a été clôturé par la Commission, cette dernière confirmant l'absence de garantie au sens des aides d'Etat. Concernant le traitement fiscal préférentiel, l'enquête préliminaire faisant suite aux plaintes est toujours en cours.

17 Engagements hors bilan

Les autres engagements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés		
Cautions et garanties à premières demandes	38,0	40,9
Contrat de parrainage	15,6	22,6
Fonds d'investissement	47,1	45,7
Engagements de bonne fin*	203,4	102,8
Droits d'images des coureurs et engagement association L'Echappée	1,0	0,8
Loyers immobiliers	3,3	4,9
Hypothèque sur bien acquis	77,4	86,4
Autres Engagements donnés	0,9	0,8
Total engagements donnés	387,9	305,0
Engagements reçus		
Engagements reçus de bonne fin et restitution d'acomptes	172,7	140,4
Garantie de restitution des mises et paiements des lots	498,8	459,6
Assurance couverture du risque de contrepartie	130,0	130,0
Lignes de crédit confirmées	150,0	150,0
Assurance couverture des joueurs en ligne	110,0	-
Total engagements reçus	1 061,5	880,0

*Dont contrats imprimeurs 59,5 M€ en 2022 et 23,6 M€ en 2021

17.1 Engagements donnés

Les engagements donnés de bonne fin correspondent aux engagements irrévocables d'achats pris par le Groupe envers ses fournisseurs.

La promesse d'affectation hypothécaire, signée en 2016, porte sur l'emprunt contracté pour l'acquisition du siège social du Groupe (principal, intérêts et accessoires inclus).

Les fonds d'investissement sont principalement des fonds de capital-risque qui soutiennent le développement de start-up sur des activités proches du cœur de métier de FDJ. Parmi ces fonds, Partech et Raise, mais aussi CVC V13 (en partenariat avec Séréna), Level-up (spécialisée dans le e-sport), Trust e-sport et OneRagtime – ARIA, Origins et Sista Fund.

17.2 Engagements reçus

Les engagements reçus de garantie de restitution des mises et paiement des lots sont relatifs aux garanties financières fournies par les détaillants exerçant nouvellement une activité avec FDJ. En effet, il est demandé à tout nouveau détaillant agréé de fournir une caution financière destinée à couvrir le risque d'impayés. Dans ce mode de distribution, les cautions fournies par les détaillants sont au bénéfice de FDJ, en charge du recouvrement des créances.

L'engagement de 130 M€ correspond à la couverture d'assurance globale destinée à couvrir le risque de contrepartie sur les jeux de loterie, à partir du 1^{er} janvier 2020, à la suite de la réforme du cadre fiscal et réglementaire de FDJ qui a notamment mis fin au système des fonds de contrepartie.

L'engagement de 110 M€ porte sur un cautionnement garantissant le reversement de la totalité des avoirs exigibles des joueurs titulaires de comptes en ligne. Il est fourni par 3 compagnies d'assurance européennes de 1^{er} rang pour un montant maximum de 110 M€ et est renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

Des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021, pour un montant de 150 M€.

17.3 Engagements réciproques

Dans le cadre du partenariat entre FDJ et Groupama via la Société de Gestion de l'Echappée (détenue à 50% par chaque associé), FDJ et Groupama ont signé fin 2020 des promesses croisées d'achat et de vente des titres SGE restants.

Dans le cadre de l'acquisition de l'Addition, FDJ et le vendeur ont signé des promesses croisées d'achat et de vente des titres l'Addition détenus par le vendeur portant sur 5% des titres restants. Cet engagement s'est notamment traduit par la comptabilisation d'une dette au passif du bilan.

17.4 Echancier des engagements de loyer

L'échéancier au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 des engagements de loyers est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Moins de 1 an	1,2	1,7
Moins de 5 ans	2,1	3,2
Plus de 5 ans	-	-
Engagements de loyers*	3,3	4,9

* les engagements de loyer portent sur les véhicules et les contrats de faible valeur, exclus de la dette de location IFRS 16 (voir note 6.2)

La dette de location relative à IFRS 16 s'élève à 38 M€ au 31 décembre 2022 (30 M€ au 31 décembre 2021).

18 Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe met en place à partir de 2023 un programme sur 5 ans de 10 M€ de sensibilisation des lycéens sur les risques des jeux d'argent, conçu avec une association spécialisée dans la prévention.

19 Périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêt (part détenue directement ou indirectement par le Groupe dans l'entreprise consolidée) est identique au pourcentage de contrôle pour toutes les entités consolidées.

Nom de l'entité	Siège social	Activité	Méthode de consolidation 2022 (1)	Méthode de consolidation 2021 (1)	2022 Pourcentage d'intérêt	2021 Pourcentage d'intérêt
La Française des Jeux	France	Organisation de jeux de loterie et de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
FDJ Gaming Solutions France (FGS France)	France	Développement et fourniture de technologies digitales de loterie	IG	IG	100%	100%
FDJ Gaming Solutions (FGS)	France	Holding	IG	IG	100%	100%
Beijing Zhongcai Printing	Chine	Imprimerie de tickets de loterie	MEE	MEE	46,25%	46,25%
La Pacifique des Jeux	France	Exploitation des jeux de hasard en Polynésie française	IG	IG	99,99%	99,99%
FDJ Développement	France	Distribution de jeux de loterie et de paris en Antilles-Guyane	IG	IG	100%	100%
La Française d'Images	France	Prestations techniques audiovisuelles	IG	IG	100%	100%
Société de Gestion de l'Echappée	France	Gestion et animation d'une équipe cycliste	MEE	MEE	50%	50%
FDP	France	Distribution des jeux de loterie et de paris en métropole	IG	IG	100%	100%
Services aux Loteries en Europe	Belgique	Prestations de services pour le compte des opérateurs nationaux de loterie dans le cadre de l'exploitation d'EuroMillions	MEE	MEE	26,57%	26,57%
FDJ Gaming Solutions UK (FGS UK)	Royaume-Uni	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
National Lotteries Common Services (NLCS)	France	Fournitures de services associés à l'exploitation de paris sportifs	MEE	MEE	50,00%	50,00%
Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS (LEIA)	Norvège	Exploitation de plateforme de jeux digitaux	MEE	MEE	20,00%	20,00%
Sporting Group Holdings Limited (auparavant Sporting Index Holdings Ltd)	Royaume-Uni	Holding	IG	IG	100%	100%
Sporting Index Ltd	Royaume-Uni	Activité de paris sportifs à cotes fixes et variables	IG	IG	100%	100%
Sporting Solutions Services Limited (auparavant SPIN Services Ltd)	Royaume-Uni	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
SPIN Services Canada Inc	Canada	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
FGS Canada	Canada	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
FDJ Services	France	Services financiers et de paiements	IG	IG	100%	100%
DVRT13	France	Services de divertissements	IG	IG	100%	100%
FGS New Market	France	Développement de technologie de paris sportifs	IG	-	100%	-
Sporting Solution America Inc	Etats-Unis	Développement de technologie de paris sportifs	IG	-	100%	-
FDJ Services Holding	France	Services financiers et de paiements	IG	-	100%	-
Adstellam (L'Addition)	France	Services financiers et de paiements	IG	-	95%	-
Aleda	France	Services financiers et de paiements	IG	-	100%	-

(1) Intégration globale (IG) - Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif : Mise en équivalence (MEE) - Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint

Les variations de périmètre sont décrites en note 3.1.

20 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur les exercices 2022 et 2021 se répartissent de la manière suivante :

31.12.22 - En milliers d'euros	Services de certification des comptes		Services autres que la certification des comptes	
	PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés
FDJ (émetteur)	462	449	50	108
Filiales (entités contrôlées)	135	146	-	-
Honoraires des commissaires aux comptes	597	595	50	108

31.12.21 - En milliers d'euros	Services de certification des comptes		Services autres que la certification des comptes	
	PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés
FDJ (émetteur)	449	427	51	105
Filiales (entités contrôlées)	275	148	5	21
Honoraires des commissaires aux comptes	724	575	56	126

Les services autres que la certification des comptes en 2022, comme en 2021, portent essentiellement sur des travaux de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) sur la Déclaration de performance extra-financière, des travaux sur le contrôle interne et diverses attestations.